

AOÛT 1958  
À AOÛT 1964

**LIVRE DES MINUTES  
SAINT-FIRMIN**

**LIVRE I**





## MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

### MÉMORANDUM

Voici le LIVRE I des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – d’août 1958 à août 1964 (page 001 à 100). La reproduction du livre est en deux (2) parties. Au moment de la reproduction, il manquait les pages 23 et 24. Des feuilles de notes diverses ont également été trouvées dans le livre original et ne font pas partie de la présente reproduction. Ces dernières peuvent toutefois être consultées au bureau municipal.

Mars 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.  
Directeur-général / secrétaire-trésorier

**Édifice municipal Albert-Boulianne**  
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0  
[www.baiestecatherine.com](http://www.baiestecatherine.com)



Téléphone : 418-620-5020  
Télécopieur : 418-620-5021  
Courriel : [municipalite@baiestecatherine.com](mailto:municipalite@baiestecatherine.com)

*Ici... la ZÉNitude par excellence!*



Province De Québec  
Municipalité de St-Léonard

4 Août 1958

À une assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Léonard tenu au lieu ordinaire des séances à 7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir le 4 au cours d'août 1958 conformément au code municipal de la Province de Québec sont présents mesdames Melle Savard Josyph Lefebvre Léopold Guérin Josyph Gagnier Rodolphe Routhier

Tous économiq's formant la personne passant la résolution suivante

165	Payer une emuniale	15,00
166	Paul Emile Tremblay notari	10,00
167	Padoue Savard salaire	15,00
168	Jeanne Clavet salaire	15,00
169	Padoue Savard salaire	15,00
170	Jeanne Clavet salaire	15,00

Résolution

Il est voté par Léopold Guérin  
secondé par Josyph Gagnier  
que les comptes soient payés tel  
que présent  
Adopté à l'unanimité

- attendu que l'aéroport de Charlevoix sera inauguré au cours de l'été 1958
- attendu que cet aéroport, situé au centre des divisions est et ouest du comté, desservira toute la région de Charlevoix;
- attendu que les centaines de résidents de notre région qui travaillent à l'emploi des grandes compagnies industrielles de la côte Nord, réclament les facilités d'un transport plus vite et moins coûteux pour revenir de temps en temps dans leurs familles;
- attendu que les milliers de touristes résidents et les milliers d'autres qui visitent chaque année toutes les localités de notre région, réclament avec instance un service de transports aériens;
- attendu que le Comité d'administration de l'aéroport doit s'assurer dès à présent, d'un service régulier de transport aérien;
- attendu que la compagnie Québecair inc. après une enquête sérieuse a jugé que la population permanente de notre région justifiait un service aérien, que la population touristique constituait un potentiel intéressant et qu'en conséquence elle présentera d'ici quelques jours à la Commission des transports aériens une demande pour inclure l'aéroport de Charlevoix dans son classement actuel Classe 1;
- attendu que il importe au progrès économique en Gaspésie et

touristique en particulier qui un service régulier de transport soit inauguré dès que la saison sera terminée pour permettre aux autorités locales d'insérer dans l'édition 1959 des pamphlets de publicité touristique que les facilités de transport les plus modernes sont à la disposition des voyageurs qui désirent visiter la belle région de Charlevoix.

Il est proposé par Rodolphe Rochevert secondé par Léopold Guérin et résolu unanimement de faire la commission des transports, Ottawa, de bien vouloir considérer l'urgence qui s'impose d'établir un service régulier de transport aérien pour Charlevoix, d'accorder immédiatement à Québecair inc., le permis classique qu'elle demande et nous permettre ainsi de bénéficier d'un certain nombre d'avantages de ce mode de transport moderne.

Que monsieur le préfet de Charlevoix est Joseph Trudel, soit délégué pour témoigner lors de l'audition devant la commission avec comme substitut monsieur Gérard Lannier maire de Clémont et Résolution à ste. Ratifier ce 4<sup>em</sup> juillet 1958  
à l'unanimité

## Resolution

Il est Proposé par Joseph Lufond  
 secondé Par Leopold Guérin  
 qui me tem situe dans la Paroisse  
 de saint Firmin de le Marlevoie, étant  
 composant les lots de terres moneros  
 dix-syt-a et dix-syt-B (17A-17-B)  
 Rang deux(2) du cadastre officiel  
 sis entre le rang le cintor de Guinay. et le lot  
 au nom de terre ditte "rang un(1) au cadastre  
 officiel. soustraire un enlacement  
 partie de 110 pieds de largeur et longueur  
 au bord du grand fluvie st Laurent au  
 cadastre élumini public a portement a Millisavard  
 adopté a l'unanimité

## Resolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rochebaut  
 secondé Par Joseph Gaspé  
 que Emile Boulianne soit  
 nommé Conseiller pour remplacer  
 messieu Eugène Gaspé sortant  
 en disent d'assemblée pour finir son terme  
 adopté a l'unanimité.

Bétharram Daïce  
 Madame Savard secrétaire  
 Province de Québec  
 Municipalité St-Léonard

2 Septembre 1958

A une assemblée ordinaire  
 du conseil municipal de St-Léonard  
 tenu au lieu Ordinaire des séances  
 à 7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir le 2.<sup>e</sup> du  
 mois de septembre 1958 Composante  
 du Code municipal de la Province  
 de Québec sont présent messieu  
 Maire Millisavard conseill

Josette Dufourd, Josette Gafuris  
 Rodolphe Rochefort, Cyrinus Gaudreau  
 Emile Boulianne

Tous conseillers formant Corromme  
 Passant les résolutions suivant  
 voici les comptes présentés pour approbation

172	Payer pour dépense de fourniture	\$100.00
173	Payer Padoue Savard salaire	15.00
177 <sup>mo</sup>	Payer Padoue Savard Pour timbres	7.00
178	CA Brouillard fourniture	23.00
179	L'imprimerie Bouchard fourniture	120.91
180	Cyrinus Dufourd fourniture	6.80
181	Garde malade Liane Savard salair	15.00
182	Ministère de la santé assistance publique	80.10

#### Résolutions

Il est proposé par Cyrinus Gaudreau  
 secondé par Josette Dufourd  
 que les comptes soient payés tel  
 qu'ils sont présentés  
 adopté à l'unanimité

Le Emile Boulianne étant élu  
 nommé conseiller en remplacement  
 Eugène Gafuris pour finir son terme  
 jure que je remplirai ma charge  
 au meilleur de ma connaissance  
 et manchement. Emile Boulianne,  
 assentu devant moi  
 a été nommée le 2 au cours  
 de septembre 1955  
 Padoue Savard secrétaire  
 Trésorier

Résolutions

Il est Proposé Par Rodolphe Boilyfort  
 secondé Par Joseph Gagnie  
 que le secrétaire est autorisé a  
 organiser une réception à l'occasion  
 de l'inauguration du livre d'or et  
 Pour dévoiler les personnage de  
 marbre en passage dans la paroisse  
 pour un montant de \$1 440.00  
 adopté a l'unanimité

Résolutions

secondé Il est Proposé Par Emile Boulemonne  
 Par Joseph Gagnie que le terrain donné a la commission  
 scolaire de St-Léonard soit diminuer  
 sur le soleil d'évaluation de \$250.00  
 de sur leurs évaluations ordinaires  
 de la compagnie Price  
 adopté a l'unanimité

Résolutions

Il est Proposé Par Joseph Gagnie  
 secondé Par mrs Rodolphe Boilyfort  
 que le secrétaire est autorisé a  
 faire une demande soit fait à la  
 compagnie Price Brothers.

que les Belles-lettres de la Paroisse  
 soit de l'importance de confier le contrat  
 dont qui est donné a Madame  
 Fran Tremblay pour l'usage de  
 l'église. Nous espérons que notre  
 demande sera exaucée par la  
 compagnie. Et que les ordres soit  
 donné au contreteur En vous  
 remercier a l'avance  
 adopté a l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Joseph Gagnon  
secondé Par Rodolphe Rocheleau  
que la municipalité ~~de~~<sup>et imm</sup> la  
fausse au fermier sois accordé  
à Messieur Louis Henry Lévesque  
pour établir une soufflerie pour  
fête de frise et ~~l'usage~~.

Malgrai qu'un fonctionnaire de la  
Société a dit à la tête du conseil  
de la municipalité marais aucune  
affaire sur cet sujet.

Prise du Guai de l'ancien du Partage  
le nouveau Guai

transmette copie de cette résolution  
sois envoyez à l'onorable ministre  
Arthur Gérin ~~pour~~  
d'opposer à la municipalité

Bernard Maire  
Padoue Savard

Secrétaire Trésorier  
Province de Québec  
Municipalité de St-Turim

Le 6 Octobre 1958

A une assemblée ordinaire du  
conseil municipal de St-Turim  
tenu au lieu Ordinaire des sciences  
à 7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir le  
6 en l'An de notre Seigneur 1958, conformément  
au code municipal de la Province  
de Québec sont présent Messieur  
Maire, Millie Savard

Léopold Guérin Joseph Lévesque  
Rodolphe Rocheleau Emile Boulianne

tous conseillers permanent Coronna

Passant les résolutions suivante  
Voici les comt frisent pour probation

- |     |                              |           |
|-----|------------------------------|-----------|
| 183 | Pierre Jeanne claret salaire | \$ 15,00. |
| 184 | Padoue Savard salaire        | \$ 15,00. |
| 185 | Lucien Irbeau salaire        | \$ 53.00. |
| 186 | Eugène Savard salaire        | \$ 39.00. |

#### Résolution

Il est proposé par Leopold Guérin  
secondé par Joseph Dufour  
que les comt sois payer tel  
que frisent.

Adopté a l'almunati

#### Résolution

Il est proposé par Joseph Dufour  
qu'un avis motion sois tenu  
pour qu'un règlement sois passé  
pour tout les loisir dans la  
paroisse

Adopté a l'almunati

B. Léonard Maire  
Padoue Savard secrétaire  
Province de Québec  
Municipalité de St-Léonard

3 novembre 1958

A une assemblé ordinaire du conseil  
municipale de St-Léonard tenu au  
lieu Ordinaire des séances à 7 $\frac{1}{2}$   
heures et demie du Soir le 3. en  
l'An du Seigneur 1958

Conformément au code municipal  
de la Province de Québec, sont  
présents messieurs Maire Miller Savard  
Joseph Dufour Joseph Fabre  
Rodolphe Rochfort Cyrillus Gaudreault  
Emile Boulianne Leopold Guérin

tous conseillers assent Porromore  
sous la Présidence du maire  
assent les résolutions suivantes

- Voici les comt presenté pour approbation  
 186 Jeanne Claret salaire ₣ 10.00.  
 189 Padone Savard salaire ₣ 15.00.  
 187 Gérard Blondin fiduciaire ₣ 10.00.  
 190 Société du concier prima ₣ 10.00.

### Résolutions

Il est proposé par Joseph Gagné  
secondé par Cyrillus Gaudreau  
que les comt sois faire tel que  
présent  
adopté à l'unanimité

Date le  
deux  
no 3 /

Règlement n° 3  
concernant les salles de danses  
publiques dans la Municipalité de  
St-Étienne. Preamble  
Considérant que le conseil a le droit de  
réglementer les salles de danses publiques  
dans la Municipalité  
considérant que le conseil juge a  
proposé de se privilier du paragraphe  
1a de l'article 403 du code municipal  
considérant qu'il a été donné avis de  
la passation du présent règlement

Pour ces motifs monsieur le  
conseiller Joseph Lefebvre  
secondé Par Joseph Gagné

Il est résolu que le règlement  
suivant portant le numéro 3 soit  
adopté & qu'il soit décreté par l'dit  
règlement. Ce qui suit  
que les salles de danses publiques dans  
la Municipalité de St-Étienne seront

a compter de l'intr<sup>e</sup> au signeur du present  
R<sup>eglement</sup>-ayant fait la r<sup>é</sup>clamation suivante

2.m Personne ne pourra tenir ou offrir une  
salle de danse publique sans avoir au  
préalable obtenu du secrétaire et trésorier  
de la municipalité un permis a cet effet  
contre paiement d'une somme de frais  
plus de \$100.00 et pas moins que 5.00  
piastre lequel permis pourra étre  
annulé en aucun temps par le conseil  
municipal pour des raisons d'ordre  
et de moralité publique

3.m Ce permis donnera droit d'offrir une  
salle de danse dans les limites de la  
municipalité un soir par semaine,  
le dimanche excepté.

4.m Les salles de danse publiques devront  
fermer leurs portes a minuit et cesser  
la danse a cette même heure

5.m Il est déplorable d'autre au moins  
de danser et alors qu'il y a de la  
danse toute personne n'ayant pas  
atteint l'âge de 16 ans

6.m Toute contravention au present  
r<sup>eglement</sup> rendra le délinquant  
passible d'une amende n'excédant  
pas \$100.00 dans les quinze jours  
du prononcé du jugement et à  
délai de paiement de l'amende  
et des frais d'un emprisonnement  
de 1 a 3 mois avec option pour le  
tribunal de décider comme peine  
l'amende et l'emprisonnement

Le r<sup>eglement</sup> entre<sup>à</sup> en vigueur  
conformément à la loi.

Resolution  
 Il est proposé par Léopold Guimier  
 secondé par Joseph Taphrise  
 que la licence pour salle de danse  
 soit fixée à 5.00 francs  
 l'année 1958  
 adopté à l'unanimité

Mathurin Savard  
 Padoue Savard  
 secrétaire et trésorier

Province St-Zéphirien

7 novembre 1958

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Zéphirien tenu  
 au lieu Ordinaire des séances à  
 7 1/2 heures et demi du soir tenu  
 le 7 novembre 1958  
 conformément au code municipal  
 tel qu'il est présent messire  
 maire Willi Savard  
 Rodolphe Rocheplat Joseph Lufourde  
 Joseph Taphrise Léopold Guimier  
 Hippolyte Pandautt Emile Boulianne  
 Jean Frison formant l'assistance sous la présidence  
 de messire maire passant les  
 résolutions suivantes

Resolution  
 Il est proposé par Joseph Taphrise  
 secondé par Joseph Lufourde  
 que le conseil municipal octroie  
 le maire et lui donne le droit  
 de faire exercer aux personnes qui  
 de dudit droit dans les routes et les ponts  
 qui sont sur le territoire de la

paroisse de St. Etienne  
 en se basant sur le code municipal  
 l'artigue 444. et 445.  
 et qu'en copie sois envoier au  
 ministre de la sante la malbari  
 et un autre sois envoier au député  
 de Charlevoix l'honorable Arthur Gérin ministre  
 de la Santé.  
 adopté à l'unanimité

J. B. Bourard Maire  
 Padoue Savard

secrétaire et trésorier

Province de Québec

1 décembre 1958

A une Assemblée générale du conseil  
 municipal de St. Etienne tenu au lieu  
 Ordinaire des séances à 9 h 30 heures et demie  
 du soir tenu ce 1<sup>er</sup> jour de décembre  
 1958 conformément au code municipal  
 de la province de Québec ~~pour~~ il est donc  
 présent messieur maire M. Padoue Savard

Joseph Léopold Leopold Guérin

Joselli Gagné Cyrillus Gaudreau

Rodolphe Rochevert Émile Boulianne

deux conseillers formant conseil

sous la présidence de messieur maire

passant les résolutions suivantes

Votez les comptes présentés pour approbation.

Payer Padoue Savard salaire \$ 15.00.

Jeanne Claret Salaire \$ 15.00.

Payer résolution martial assuré \$ 0.00.

Il est proposé par Léopold Guérin

secondé par Joselli Gagné

que les comptes soient payés tel

que présent

adopté à l'unanimité

191  
192  
193

## Résolution

Ratifiée Il est proposé par Joseph Gagné secondé par Rodolphe Boilyart que le secrétaire est autorisé à faire une demande à l'ingénieur de la Voie ferrée Armand Savard pour nous accorder une subvention de montant de \$12 500 piastres du mille pour l'entretien de la route vicinale située dans la municipalité de St-Étienne Charlevoix dont nous sommes les représentants et Résolution est adoptée à l'unanimité.

## Résolution

<sup>2 A 15  
2 C 12</sup>  
↑ Léo Dalarue Il est proposé par Joseph Lyvraud secondé par Émile Boulianne que les lots 2C-10-2A-13 Bang 13  
<sup>2 C - 10</sup>  
↓ <sup>2 A + 3</sup>  
Arme Blodoux canton Saguenay avertissant à Prie Brattier soit faites au rôle l'évaluation au nom de assainir Bilodeau comme propriétaire Et les lots 2A-13 et 2C-12 Bang B canton Saguenay avertissant à Prie Brattier soit faites au rôle l'évaluation au nom de Léo Lalancette comme Propriétaire adoptée à l'unanimité

## Résolution

Il est proposé par Cyrillus Daudrean secondé par Rodolphe Boilyart que les lots 2C-10-2A-13 Bang B soit évalué à \$2 500 par lot et les lots 2A-13 et 2C-12 Bang B soit évalué à 2 500 chacun et que cette évaluation soit diminuée de l'évaluation de Prie Brattier adoptée

Resolution

Il est Proposé Par Joseph Lufauord  
 secondé par Léopold Guérin  
 que le conseil municipal autorise  
 messire Maire à s'acquitter faire  
 le demandé auprès des autorités de quel  
 de droit pour savoir combien que  
 sa caution pour avoir l'ien dans la  
 paroisse cette Resolution est  
 adopté a l'unanimité

P. Marand

Padoue Savard secrétaire  
 Province de Québec  
 Municipalité de St-Léonard

30em Jours Décembre 1958.

à une assemblée spécial du conseil  
 convoquée par avis pour terminer  
 confinement l'année 1958 et tenu au lieu  
 au cours Ordinaire des séances à 7 $\frac{1}{2}$  heures  
 municipale et demi du soir sont présent  
 de la partie Messieur-Maire William Savard  
 Québec Joseph Lufauord, Rodolphe Rochefort,  
 Joseph Savoie, Cyrillus Gaudreault,  
 Emile Bouliam, Léopold Guérin,  
 tous conseillers formant l'assemblée  
 sous la présidence de messieur Maire  
 passant la Resolution suivante

Voici les montants présentés pour approbation

194	Frédéric Claret salaire	\$ 15,00
195	Padoue Savard salaire	15,00
196	formule Galoisier	11,06
197	commission Scolaires	70,00
198	Allocation au maire	100,00

Z

Z

Proposé Par Rodolphe Rochebaut  
 secondi Par Léopold Guérin  
 que les conts sois payer tel que  
 Présenté  
 Adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lafond  
 secondi Par Joseph Laprise  
 que le conseil municipal assente  
 les conditions de la commission  
 scolaire a siège au sous-basement  
 des assambles ordinaires et compris  
 l'école nominale et s'il y a lieu  
 faire élection la rotation aura  
 lieu a l'école n°1 a Pté au Bouleau  
 avec permission de la commission  
 scolaire au prix de 50,00 par séance  
 Adopté a l'unanimité

Résolution

<sup>10</sup>  
<sup>2 A</sup>  
<sup>11</sup>  
<sup>2 A</sup>  
<sup>8</sup>  
<sup>2 C</sup>

Il est Proposé Par Cyrinus Gaudreault  
 secondi par Emile Boulianne  
 que des lots 2-A-10, 2A-11 et 2-C-8 Rang  
 B canton Saguenay  
 au nom de la compagnie price  
 Brothman sois parti au rôle d'évaluation  
 au nom de Jean Paul Boulianne et que  
 l'évaluation sois diminué de 2 500  
 en tant et lieux de sur leurs évaluations  
 Adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Rodolphe Rochebaut  
 secondi par Joseph Lafond  
 que le conseil municipal autorise  
 Messieu Maire Millie Savard  
 a accepter pour régler le cas des  
 lots qui sont révoqués dans le moment

et une copie de cette résolution soit envoyée au ministre Arthur Lélie Lépine de Charlottetown et que le conseil tout entier est pour que les propriétaires gardent leurs lots à condition qu'il fasse une demande pour les taxes sur adopté à l'unanimité.

#### Résolution

Il est proposé par Joseph Raymond secondé par Emile Boulianne que la taxe foncière reste au même taux que l'année dernière soit 2040 pour cent piastre adopté à l'unanimité

B. Raymond

Padoue Savard son

#### avis Public.

aux contribuables de la ville municipale est par la présente donné par Padoue Savard le conseiller secrétaire trésorier de la ville municipale que le deuxième cours de Janvier (1959) milles muf cent cinquante muf de 10 a midi un bureau sera ouvert pour la réception des bulletins de présentation à la charge du maire et de conseillers au renouvellement des élus. M. Padoue Savard comme maire sortant et Mme. Et. Mrs Joseph Raymond sortant chargé au siège no 1 et Mrs Rodolphe Boisvert au sortant chargé au siège no 3 et Mrs Leopold Guérin sortant chargé au siège no 2 tous 3 comme conseillers. Et que le deuxième cours de Janvier 1959 milles muf cent cinquante muf est nécessaire un bureau de votat-

sera ouvert à l'école qui a été  
au Bouleau pour la des voix  
pour les candidats mis à nomination  
(6) lequel lieu le matin à six  
heures du soir

Signé Joseph Savard

Président d'élection

je certifie sous mon serment fidèle  
que est avis public a été fait et  
affiché à la porte de l'église le dimanche  
le quinze (4) Janvier 1959

Joseph Savard p'ti  
Président d'élection

Province de Québec

corporation municipale de St-Henri  
14 Janvier 1959

à une assemblée générale de tous les  
électeurs de la municipalité de St-Henri  
tenu ce jour même au lieu des  
assemblées à six heures (6) de l'après  
midi. est assemblé à l'école publique  
par avis public en date du 4 Janvier  
et il a été fait le même jour et  
affiché à la porte de l'église

Pour la mise en nomination d'un  
maire et trois conseillers dont  
leurs sièges sont déclarés vacants  
par l'inspiration de leurs termes.

maire Joseph Savard au siège no  
1 Joseph Savard au siège no  
2 Georges Guérin et au siège no 3  
Rodolphe Rochelet dont leurs termes  
est fini sans leur présence

Joseph Savard

Président d'élection

10H 5° 14 Janvier 1959

Le Bulletin de M. Millie Savard  
Proposé par Emile Gaudreault ingénieur  
secondé par Gabriel Savard journaliste  
Présenté Professeur Millie Savard comme maire  
par deux électeurs d'abord éliminé  
a voté à la prochaine élection  
assisté par Padoue Savard  
Président l'élection

10H 10 Le Bulletin de Présentation de Rodolphe  
Rockfost

Proposé par Emile Gaudreault ingénier  
d'abord secondé par Lucien Savard Rotillier  
consulté par Rodolphe Rockfost au siège no 3  
Présenté par deux électeurs présent d'abord  
éliminé a voté à la prochaine élection  
assisté par Padoue Savard  
Président l'élection

10H 15 Le Bulletin de Présentation de mrs  
~~Rodolphe Rockfost~~ Leopold Guérin  
Proposé par mrs Daniel Savard Rotillier  
secondé par Gabriel Savard journaliste  
que Leopold Guérin nommé consultant  
au siège no 2 par deux électeurs  
d'abord éliminé a voté à la prochaine  
élection

Assisté par Padoue Savard

Président l'élection

10H 20 Le Bulletin de Présentation de Josée Lefebvre  
Proposé par Phyllis Rockfost journaliste  
secondé par Daniel Savard Rotillier  
que Josée Lefebvre nommée consultant  
au siège no 1 présenté par deux électeurs  
d'abord éliminé a voté à la prochaine  
élection assisté par Padoue Savard  
Président l'élection

Après l'heure écouté 2 heures  
 le Proclame ille Mission  
 Melle Savard Commissaire pour  
 un terme de deux ans  
 Et le Proclame ille mission  
 Joseph Suppoud au siège no 1  
 et mission Géofald Guérin  
 au siège no 2 et mission  
 Rodolphe Rochefort au siège no 3  
 comme conseiller pour un termes  
 de 2 deux ans

Assyti Par Padoue Savard  
 Président élécteur  
 Province de Québec  
 Municipalité de St. Léonard  
 2 Janvier 1939  
 à une assemblée régulière du  
 conseil municipal de St. Léonard  
 tenu au lieu ordinaire de séance  
 à 7h20 heures et demie du soir tenu  
 le 2 en cours de premier congébrumus  
 au local municipal de la province  
 de Québec sont présent missionnaire  
 Melle Savard Joseph Suppoud  
 Joseph Gagné & Mille Barilienne  
 Eximus Gaudreault Rodolphe Rochefort  
 Géofald Guérin

formant coronne dans la présidence  
 de mission maire passant les résolutions  
 suivante

Voir les comptes présentés pour approbation  
 Ministère de la finance \$ 43,00 ✓

1		
2		
3		
4		

Padoue Savard 20,00 ✓

Flague claret Garde malade 15,00 ✓

Padoue Savard 15,00 ✓

Propose Par Leopold Guérin  
 secondi Joseph Gagné  
 que les Comptes sois payer tel  
 present  
 Adopté à l'unanimité

Je Willard Savard jure solennellement  
 que je renoncerai avec honêteté et  
 fidélité les devoirs de ma charge  
 de faire au meilleurs de mon jugement et  
 de ma capacité aussi que l'on me  
 sois en aide

Willard

Assentu devant moi si 2 ans  
 jours de février 1958

Padam Savard

secrétaire

Le Joseph Lysland Rodolphe Rockwell  
 Leopold Guérin jurent solennellement  
 que nous renonceront avec honêteté  
 et fidélité les devoirs de nos charges  
 et aucun jour nous même aux  
 meilleurs de nos jugements et nos  
 capacités aussi que l'on nous  
 sois en aide Joseph Lysland,  
 Rodolphe Rockwell  
 Leopold Guérin

Assentu devant moi si 2 ans  
 jours de février 1959

Padam Savard  
 secrétaire à la prison

Resolution

Il est proposé par Josaphat L'epurard  
secondé par Cyrillus Gaudreault  
que l'adame Savard soit nommé  
agagé secrétaire au montant  
15.00 par mois  
Adopté à l'unanimité

Il est proposé Par Emile Boulianne  
secondé Par Josaphat L'epurard  
que messieu Sam Marron soit  
encaissier comme trésorier pour  
l'ami 1959  
adopté à l'unanimité

Josaphat L'epurard  
Padoue Savard  
secrétaire et trésorier  
Province du Québec

2 Mars 1959

à une assemblée régulière du conseil  
municipal de St-Léonard tenu  
au lieu Ordinaire des séances à  
1/2 heure et demie du soir tenu le  
2 un cours de mars 1959 conformément  
au code municipal de la Province  
du Québec sont présent messieu Maire  
Willie Savard, Josaphat L'epurard  
Cyrillus Gaudreault, Leopold Guirre  
Rodolphe Rochefort

formant corrom sous la présidence  
de messieu maire passant les résolutions  
suivante

Joint les documents suivants pour approbation  
au ministère de la santé B 112.34.  
Sam Marron \$ 140.00

7 Padane Savard salaire \$15.00

Résolution

Il est proposé Godefroid Guérin  
secondé par Joseph Lefebvre  
que les contes sois payé tel que  
prescrit.

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Rodolphe Boileau  
secondé Par Cyrillus Gaudrault  
que le rapport du vérificateur est  
accepté.

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Joseph Lefebvre  
secondé Par Godefroid Guérin  
que l'missin Sam Marron de  
Pointe au Pie sois chargé pour  
faire la vérification du livre de la  
municipalité pour l'anne 1959  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Cyrillus Gaudrault  
secondé Par Joseph Lefebvre  
que les contes de gobet et enudit  
du montant de 540 - 394  
sois réglé des tibes de la municipalité  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Rodolphe  
Boileau secondé Par Cyrillus Gaudrault  
que Joseph Poitras soit nommé vérificateur  
de voies du Port de la rivière  
au Canard au finage de l'attache  
et que messire André Gagnon

sois nomi infelice de voire du  
serpent au Pont de la riviere au  
canard. Mme Robert Boileau  
sois nomi infelice a Graie  
Pour un termine de 2 ans que  
messieu Gabriel Savard sois  
nomi Gardien d'inclos pour  
un termine de 7 ans  
Adopté a l'unanimité

*Resolution*

Il est proposé Par Leopold Guérin  
et seconde Par Joseph Lefebvre  
que messieu Daniel Savard  
sois nomi évaluateur en synthétasie  
mess Emile Boulanger l'examinateur  
adopté a l'unanimité

*Resolution*

Il est proposé Par Cyrillus Gaudreault  
secondé par Rodolphe Boileau  
qu'une demande soit faite au  
ministère de la Colonisation un  
permis de brûlage autres que  
d'éclairage du feu, pour produire  
des bléts.

Adopté a l'unanimité

*J.B. Savard*

*Maire*  
*Padore Savard*

*Procureur*

*Comptable de St. Lamine le Charron*

Je Sam Warren, nommei copropriétaire des terres  
de la Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et celle au meilleur de mon jugement et de  
mes capacités, ainsi qu'il sera demandé.

Assurément devant moi le 8 Juillet 1960 *Sam Warren*  
à St. Lamine ce *Padore Savard* son *Procureur*

Province de Québec  
Municipalité de St-Timothée  
avril 6 1959

À une Assemblée Régulière du Conseil  
Municipal de St-Timothée tenue  
au lieu Ordinaire des séances  
à 7h30 heures et demie du soir le mardi ce  
6 avril 1959 conformément  
au code municipal de la province  
de Québec. Sont présents Messieurs  
Président Joseph Lévesque  
Rodolphe Rocheleau, Cyrinus Gaudreault  
Joseph Saprise, Emile Boulianne

formant tous conseillers formant conseil  
sous la présidence du messieur Président  
passant les résolutions suivante  
Voici les comptes présentés pour approbation

8	agent Garouette police Barrante \$ 10.00
9	Corporation de poste Charlevoix \$ 191.06
10	Padrone Savard salaire 15.00
11	société des éances 10.00

Résolution  
Il est proposé par Rodolphe Rocheleau  
secondé par Joseph Saprise  
que monsieur Joseph Lévesque soit  
nommé Président pour l'ensemble de  
ce conseil

adopté et labellisé

Résolution  
Il est proposé par Emile Boulianne  
secondé par Cyrinus Gaudreault  
que les comptes soient payés tel que  
présenté adopté à l'unanimité

Resolution  
Il est Propose Par Emile Boulianne  
secondi Par Rodolphe Rochefort  
quine demande sois fait a l'oborati  
ministre Arturus Lébel pour  
~~montral de la~~  
~~que la route Lébel~~ sois affiché  
des Lébel prochains. si cela seroit  
possible

adopté a l'unanimité

Joseph Dufour

President

Padore Savard sur  
Province de Quebec

4 mai 1959 Municipalité St-Léonard  
à une assemblée régulière du  
conseil municipal de St-Léonard  
tenu au lieu Ordinaire des séances  
a 7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir  
tenu le 4. um Jours de mai  
conformément au code municipal  
de la province de Quebec sont présent  
Mess. M. President cyrille Gaudreault  
Rodolphe Rochefort Joseph Gagnon  
cyrille Gaudreault Leopold Guérin  
Emile Boulianne

tous conseillier formant l'assemblée  
sous la présidence de messie President  
lorsant les résolutions suivante

Voici les monts présent pour approbation  
ministre des finances \$ 134,60

12	Padore Savard voyage	16,50
----	----------------------	-------

13	Padore Savard salaire	15,00
----	-----------------------	-------

14		
----	--	--

Resolution

Il est Propose Par Leopold Guérin  
secondi Par Joseph Gagnon  
que les monts sois payer tel que Présent

Résolution

Il est proposé par Georges Guérin  
secondé par Rodolphe Boilyart  
que nous exprimions à l'assemblée  
que nous nommions Gaudreault  
Président pour l'assemblée de ce soir  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Gagnon  
secondé par Émile Bourlamaire  
que le règlement <sup>du bureau</sup> soit adopté avec  
aucun changement.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Émile Bourlamaire  
secondé par Rodolphe Boilyart  
que le secrétaire est autorisé à faire  
collecter par la loi la somme des  
frais d'abonnement de St-Léonard  
adopté à l'unanimité

L'assemblée adopte la résolution  
de l'ordre du jour

Padoue Savard secrétaire

Tresorier

Province de Québec

Municipalité de St-Léonard

8 juin 1929

À une assemblée spécial  
du conseil municipal de St-Léonard  
tenu au lieu ordinaire des séances  
à 1/2 heure et demie du soir

sous la présidence de Messieurs  
Corriveau et le maire  
de la province de Québec dont  
présent messieurs Willard Savard,  
Joseph Gagnon, Rodolphe Boilyart, et  
Rodolphe Boilyart, et l'exprime Gaudreault

Emile Boulianne Léopold Guérin  
tous conseillers parurent parromme  
passant les résolutions suivantes  
que les conseil firent son approbation  
Padre Dardard Salaire 15000

15

et assemblé a été convoqué pour  
la révision du rôle d'évaluation  
et tous les besoins de la paroisse

#### Résolution

Il est proposé par Joseph Léopold  
secondé par Bedouelle Pauline  
que les contribuables payent tel que  
présenté  
adopté à l'unanimité

#### Résolution

Il est proposé par Georges Guérin  
secondé par le père Gaudreault  
que les terrains de Léo Lalancette  
et de Jean Paul Boulianne soit  
parti au rôle d'évaluation au  
montant de \$100<sup>00</sup> chaque  
terrain et soit partit à leur rôle  
d'évaluation au nom des propriétaires

#### Résolution

Il est proposé par Joseph Léopold  
secondé par Emile Boulianne  
que la bâtie de messieur Alain  
Bilodeau soit évaluée à \$1000,00 plus  
et la bâtie de monsieur Fernand Mallay  
\$1500,00 plus et la bâtie  
Ludger L'herminier \$600,00 plus

Etat de Godard Parromme soit évalué  
à 600<sup>00</sup> plus et celle à Renart  
Enlout soit évalué 600<sup>00</sup> plus  
et celle à Léo Lalancette soit évalué

a 500.00 et elle a Gérard fastor  
sois évalué a 500.00.  
adopté a l'unanimité.

Padamé Savard & Maire  
Padamé Savard  
secrétaire

Province de Québec  
Municipalité de St-Terminus

6 Juillet 1959

A une Assemblée Régulière du  
Conseil municipale de St-Terminus  
tenu au lieu Ordinaire des séances  
à 7 1/2 heures et demie du Soir  
lesquels sont présents messieurs maire  
Willie Savard Rodolphe Boileau  
Joséphine Gagnon, Raymond Gaudreault  
Léopold Guérin Emile Boulianne

~~formant~~ etons conseillers formant  
l'assemblée passant les résolutions suivant  
sous la présidence de messieur maire

16	voici les comptes présent pour approbation ministère des finances tax d'assimilé \$ 7,20
17	salaire secrétaire Padamé Savard 15.00
18	ministère des finances assistance \$ 337,08
19	au ministère des finances assistance \$ 70,20
20	Prise municipale 15.00
21	Auguste Boileau avouage 25.00

#### Résolution

Il est proposé par Joséphine Gagnon  
seconde par Emile Boulianne  
que les comptes soient payés tel que  
prescrit

Adopté a l'unanimité  
Padamé Savard secrétaire

Province du Québec  
Municipalité de St-Léonard  
3 août 1939

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de St-Léonard tenu au lieu Ordinaire des séances à 7 1/2 heures et demie du soir l'école ille dont présent Messire maire Willié Savard Rodolphe Roelyart Joseph Gafni Cyrinus Gauchan Leopold Guérin Joseph Lefebvre

Tous conseillers formant conseil sous la présidence de messire Maire. Passent les résolutions suivantes

Voies les comts prisint sans opposition Padane Savard Salaire \$15,00  
Résolution

Il est proposé par Leopold Guérin secondé par Rodolphe Roelyart que les comts sois payé tel que prisint

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Gafni secondé par Cyrinus Gauchan que le conseil consent, par les personnes présentes à la construction et à l'entretien par la compagnie de téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiquée aux plans portant les numéros 701

d.c.o 17-9698L no 4 en date du 27 Juillet 1959 et accompagnant une demande de la dite compagnie en date du 28 Juillet 1959 et désigne mess Mme Savard pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité

que le conseil autorise par les présentes la dites compagnie à emonder tous les arbres caissant ou assenant sur les Rues, Roulis, Grandes Roulis, Squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiqués aux plans suivants et emondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie adopté à l'unanimité

#### Résolution

Il est proposé par Joseph Lefebvre secondé par Léonard Gaudreault et moi, messieu Maire Mme Savard nommee surveillant pour les travaux de téléphone Bell qui se feront dans les limites de la municipalité adopté à l'unanimité

J. Lefebvre Maire  
Padam Savard  
secrétaire  
F. Morin

Province de Québec  
municipalité St-Léonard

7 septembre 1959

A une assemblée générale du conseil municipal de St-Léonard tenu au lieu ordinaire des séances à 7 h 15 le 7<sup>me</sup> du mois de septembre présent messire Mille Savard

Joséph Lefebvre Cyrinus Gaudreau  
Rodolphe Boily dit Josaphat Saphraï

Emile Boulianne

Tous consultés formant la coronne  
sous la présidence de messire Marie  
passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour voté d'approbation

23	Sadore Savard salaire	\$15.00
22	ministère de finance	+ 9.45

#### Résolution

Il est proposé par Joséph Lefebvre  
secondé par Joséph Lefebvre  
que les comptes soient approuvés tel  
qu'en présent

Adopté à l'unanimité

#### Résolution

Il est proposé par Rodolphe Boily dit  
secondé par Cyrinus Gaudreault  
que les parts de lot 16 A et  
16 B appartenant à messire

Mille Savard soient transférées  
à messire Alex Savard il est  
décidé que soit borné au clouage  
publique à Sainte-National la partie  
est située au nord ouest de la route  
National que l'évaluation de ses  
parts soit fixée à messire Alex Savard  
soit 26000. et 25000 adopté à l'unanimité

### Résolution

Municipalité de Saint-Isidore  
 Pour Projet de Résolution Ré-agrandie  
 Considérant que nous avons fait  
 des démarches pour savoir le coût  
 de la construction d'un système  
 d'égout dans notre municipalité

Considérant que l'après rapport  
 l'ingénieur, il en coûterait environ  
 \$180,000,00 francs pour construire ce  
 système.

Considérant que l'évaluation de  
 notre municipalité ne nous permet  
 pas d'entreprendre un tel projet,  
 sans avoir une aide spécial de  
 Gouvernement.

Il est proposé par monsieur Joseph  
 Léonard  
 secondé par monsieur Emile Bouliame  
 et Bégin, que la demande soit  
 faite à l'honorable Arthur L'Ecuyer,  
 Ministre de la Santé, pour l'obten-  
 tion d'un octroi spécial du  
 Gouvernement de la province qui  
 nous permettrait la construction de  
 ce système d'égout.

Adopté à l'unanimité

### Résolution

Il est proposé par Emile Bouliame  
 secondé par Cyrinus Gaudreau  
 que la demande de monsieur Samuel  
 Savard est mise à l'étude  
 adopté à l'unanimité

Trompe  
fixe poche

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Baetzke  
secondé par Josyph L'aynard  
Il est résolu de se servir  
des frondes pour tirer des roches  
celles qui sera pris à tir des  
roches avec c'est fronde sera  
faisable de 500 à 1000 d'amande  
à chaque fois où la prison  
adopte la l'aluminaire

B. Marand maire  
Padoupe Savard secrétaire  
Province du Québec  
municipalité de St. Etienne  
5 octobre 1959

À une assemblée régulière du conseil  
municipal de St. Etienne tenu au  
lieu ordinaire des séances à 7 1/2  
heures et demie du soir le quinzième  
sont présent contre maire Millie Savard  
Josyph L'aynard Josyph Gagnon  
Rodolphe Baetzke Léopold Guérin  
Emile Bauliame Josyph Saprise  
tous conseillers formant l'assemblée  
sous la présidence du maire  
passant la résolution suivante  
voici les montants prescrits pour voté globalement  
ministère des finances \$ 87,49

25 Padoupe Savard \$ 15,00  
26 \$ 89,50  
27 Maitre Resolution globale \$ 89,50

Il est proposé par Léopold Guérin  
secondé par Josyph L'aynard  
que les montants sois payez tel  
que prescrit  
adopté à l'aluminaire  
B. Marand

Padoupe Savard  
secrétaire

Province de Québec  
Municipalité St Firmin  
2 novembre 1959

À un assambli régulière du conseil municipal de st Firmin tenu ce 2 au  
jour de novembre au lieu Ordinaire  
des séances à 7 $\frac{1}{2}$  heures et demi du  
soir lesquelles sont présentes Messieurs  
maire Gaspard Savard  
Cyrinus Gaudreau Leopold Guérin  
Rodolphe Rocheleau

sous la Tous Conseillers formant l'assistance  
présidente prenant les résolutions suivantes  
de la main Voici les comptes présentés pour approbation

28	Impression Charlevoix	\$ 14.99	v
29	au ministère des Finances	\$ 46.20	v
30	Padoue Savard salaire	\$ 15.00	v
31	Padoue Savard stationnement	\$ 3.70	v
32	Padoue Savard timbre	\$ 5.00	v

Résolution

Il est proposé Par Leopold Guérin  
secondé par Rodolphe Rocheleau  
que les comptes soient payés et que  
soient présentés

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé Par Cyrinus Gaudreau  
secondé par Leopold Guérin  
que le conseil municipal accepte  
la résolution de la compagnie Bell en  
date du 2 novembre

adopté à l'unanimité.

Gaspard Savard  
Padoue Savard secrétaire  
Trésorier

Municipalité de St Théremi

3 novembre 1959

Avis de convocation

Monsieur

avis vous est par la présente donné  
qu'il aura une assemblée spécial du  
conseil municipal vendredi soir à  
7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir le 5  
novembre 1959

et assemblée à été convoquée par les  
ordres de messire maire

Signe Rodolphe Savard

secrétaire trésorier

donné à St Théremi le 3.11.1959

et assemblée a été convoquée pour  
discuter tout les besoin de la paroisse

Province de Brabant

Municipalité St Théremi

5 novembre 1959

à une assemblée spécial du conseil  
et assemblée convoquée avec avis sur les ordres  
a été de messire maire selon la loi  
convocé à être à 7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir  
pour un lieu Ordinaire des séances  
discuté le 5.11.1959 de novembre  
les besoin de quelle sont fixé  
de la paroisse Messire maire M. Rodolphe Savard

Rodolphe Rodolphe Joseph Léopold

Joseph Sapiré Évrard Gaudreau

Leopold Guérin Émile Boulanger

Tous conseillier formant l'assemblée  
sous la présidence de messire maire  
passant la résolution suivante

Résolution

Résolution

Il est Proposé Par Leopold Guérin  
 secondé Par Joseph Saprué  
 que le conseil autorise messire  
 Willi Savard maire à s'opposer à  
 avoir un ingénieur pour faire faire  
 les plans pour la construction et l'adjudication  
 dans la paroisse. Et le contenant  
 de ce travail et le présent au  
 conseil pour assentir  
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Emile Boulianne  
 secondé par Joseph Dufour  
 que le conseil autorise messire  
 Willi Savard maire d'assurer  
 un électricien sur l'école no 1  
 jusqu'à concurrence de \$1,500<sup>00</sup>  
 piastre  
 adopté à l'unanimité

Bernard maire.

Padoue Savard sic  
 19 novembre 1959

messire amis de l'assemblée  
 ami nous est par la présente donné  
 qu'il aura une assemblée <sup>spécial</sup> du conseil  
 municipal dont nous être membres samudi  
 soir le 21 novembre 1959 à 7 1/2 heures  
 et demie du soir au lieu ordinaire  
 des séances  
 et assemblée uti bonsoir pour les  
 ordres de messire maire  
 et accessible à dit bonsoir pour  
 discuter tout les besoins de la paroisse  
 signé Padoue Savard maire

Province de Québec  
Municipalité de St-Léonard  
20 novembre 1959

À une assemblée officielle du conseil municipal de St-Léonard tenu à 7 h ½ heures et demie du soir, convoquée selon la loi par les ordres du maire Maire lequel ille sont présent mesdames maire Michel Navard Joseph Raymond Rodolphe Baudry et Joseph Laprise et Jeanne Gaudreau Leopold Guérin Emile Boulianne tous conseillers formant comité, sous la présidence du maire, passant les résolutions suivantes et l'assemblée a été convoquée pour discuter tous les affaires de la paroisse.

Résolution

Il est proposé par Joseph Laprise et secondé par Rodolphe Baudry

Et résolu unanimement

- 1<sup>er</sup> attendu que la municipalité de St-Léonard désire construire un système d'égoutage dégout, et entendue dans sa municipalité;
- 2<sup>me</sup> attendu que pour se faire ille à faire le besoin de servir d'un ingénieur compétent, pour la préparation des plans et devis, et aussi pour la surveillance et faire exécuter les dits travaux, et cela à sa satisfaction.
- 3<sup>me</sup> La dite municipalité est disposée à prendre des services de mesdames Lamine et Lamblay inférieurs aux conditions si diverses mentionnées.

pour la préparation des plans et devis  
pour un montant ne dépassant pas  
la somme de \$4,000,00 et que ces  
services soit payé à l'heure qu'en à  
l'encaissement du dit montant de de  
\$4,000,00 et payable comme suit  
\$3,000,00 en acompte lorsque tous  
les plans et devis sois complétés a  
la satisfaction de la dite municipalité  
et la balance soit \$1,000,00 payable  
sans intérêt après acceptation du  
département concerner ou de la dite  
municipalité.

On attendue que la dite municipalité  
donnera préférence au dit M. Aimé  
Tramblay ingénieur, la surveillance  
et exécution des dits travaux.  
S'il accepte les conditions qui lui  
seront offert par la municipalité.

### Résolution

Il est proposé Par Leopold Guérin  
secondé par Emile Boulianne  
que l'heure pour les séances du  
conseil municipal sois échangé  
de 7½ heures et demie, à 6½ heures  
et demie du soir et l'avenir qu'en à  
nouvel ordre Résolutions

Bernard maire  
Pardane Sparad  
secrétaire

Province de Québec  
Municipalité de L'Anse à l'Eau-de-Vie 1959

à une assemblée régulière du  
Conseil municipal de St-Léonard  
tenu au lieu Ordinaire des séances  
à 6 h ½ heures et demie du soir le  
conformément au Code municipal  
de la province de Québec sont  
présents messieurs Mairie Melville Savard  
Joseph Lafond Joseph Gaspard  
Eyrinus Paudrat Rodolphe Roellyot  
Emile Boulianne

Tous consultés formant majorité  
sous la présidence de messieur Mairie  
Savard les résolutions suivantes

Voici les comptes frisant pour voté d'importance  
payez à la commission scolaire <sup>pour débat à voter</sup> \$1,05,00<sup>+</sup>  
 33 Padoue Savard salaire - 15,00  
 34

Résolution  
Il est proposé par Joseph Gaspard  
secondé par Emile Boulianne  
que les comptes soient payés tel que  
présents  
Adopté à l'unanimité

Résolution  
Il est proposé par Rodolphe Roellyot  
secondé par Joseph Lafond  
qu'on demande soit fait aux  
ministères de la Justice pour  
l'institution de la route Félix  
pour la saison 1959-1960  
Adopté à l'unanimité

Résolution  
Il est proposé par Eyrinus Paudrat  
secondé par Joseph Gaspard  
qu'on demande soit fait au

ministre de la voirie pour que  
 le sablage de la route 13 de la  
 section de Baie St. Patrie soit  
 fait plus à bonne heure le matin  
 parmi les accident survenus  
 tous les jours surtout la route  
 allant au quai du portage et tout  
 le côté à l'aller à Baie des Rocheuses.  
 nous espérons que le ministre de  
 la voirie serait responsable de tout  
 accident qui ont déjà survenu  
 à date nous pensons que notre  
 demande sera pris en considération  
 et qu'en conséquence de cette résolution  
 sera envoyée une l'honorable ministre  
 de la voirie Arthur Gélineau et un  
 autre au ministre de la voirie  
~~de l'assainissement~~  
 adopté à l'unanimité

P. Béland maire  
 Padoue Savard  
 secrétaire Trésorier  
 avis de convocation  
 28 Décembre 1959

### Messieu

avis vous est par la present donné  
 par Ordre de messieu maire, qu'il  
 aura une assemblée spécial du conseil  
 municipal dont vous être membre  
 mercredi soir à 6 ½ heures 1/2 demie de  
 30 Décembre 1959

est assemblée qd il contiendra sans fermé  
 les livres de l'anné et tous les besoins de la  
 paroisse signé Padoue Savard secrétaire  
 à ce sujet ce et avis a été délivré le 28 Décembre  
 à main à main signé Padoue Savard secrétaire

Province de Quebec  
Municipalité St-Tite

30 Novembre 1959

Un assemblée spécial du conseil  
municipal tenu au lieu Ordinaire  
~~de~~ Seance a 6 1/2 hours et demie du  
soir cet assemblée a été dument  
convoyé par les ordre de messieu  
Maire. Lequ'il sont présent Messieu  
maire Melle Savard

Rodolphe Rochefort Joseph Dupont  
Emile Baulanne Joseph Gagné  
Leopold Guérin Cyrinus Gaudran  
Tous conseillers formant corromme sous  
la présidence de messieu maire  
passant les résolutions suivante

Trier les contt présent pour approbation

- 35 payer Padoue Savard salaire 15,00~
- 36 commission scolaire longue salte 30,00~
- 37 payer Padoue Savard frais biennal 14,00~
- 38 payer Melle Savard frais d'office 8100,00~

Résolution

Il est proposi par Emile Baulanne  
secondé par Rodolphe Rochefort  
que les contt sois payer tel que  
présent

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposi Par Joseph Dupont  
secondé par Joseph Gagné  
que le tarif de la tax paniere  
est fixé à 040 le cent au mince  
tarif que l'anquie dernière  
adopté à l'unanimité

R. Lévesque  
Padoue Savard secrétaire

Municipalité de L'Île-Perrot  
3 Janvier 1960

45

Avis Public  
aux contribuables de la dite municipalité est  
par la présente donné Par Padoue Savard le  
sousigné secrétaire trésorier de la dite  
municipalité que le (13<sup>e</sup>) treizième jours  
de Janvier 1960 milles muf sont soumis  
de (10) dix heures de l'avant midi un  
bureau sera ouvert pour la réception  
des bulletins de présentation à la charge  
du conseiller sortant chargé, en remplacement  
Maxim Célestin Gaudreau sortant chargé n°4  
Emile Boulianne sortant chargé au siège n°5  
Joseph Safris sortant chargé au siège n°6  
tous trois (3) sortant chargé dont leurs  
noms étant inscrits comme conseillers  
et que le (18) dix-huitième jours de Janvier  
1960 milles muf sont soumis s'il est  
nécessaire un bureau de notation sera  
ouvert à ~~l'appelage du conseil~~ à l'heure au  
Boulevard pour la réception des votes pour  
les candidats mis à nomination de  
l'unité électoral de matin à 6 heures du soir

signé Padoue Savard Président  
Je certifie sous mon serment l'officier  
que cet avis public a été lu et affiché  
à la porte de l'église le dimanche  
le (3) troisième Janvier 1960.

signé Padoue Savard  
Président L'île-Perrot

Province St. Quebec

13 Janvier 1960

à une assemblée Général de tout les  
électeurs de la municipalité de St-Léonard  
de L'Île-d'Orléans au lieu Ordinaire des  
sciences à (10) dix heures de l'après-midi  
est assemblé à l'école Longueuil par avis  
public un date du 3 Janvier 1960 et  
luc le même jour pour la mise  
à nomination de trois conseillers les  
messieurs Cyrillus Gaudreault au siège no 4  
messieur Emile Boulianne au siège no 5  
messieur Joseph Salarie au siège no 6  
les sièges étant déclaré vacants  
par l'expiration de leurs mandats

Sous ma présidence

Padoue Savard President L'élection

10.25 H Bulletin de Présentation de Cyrillus Gaudreault  
Proposé Par Rosario Gaudreault Propriétaire  
secondi Par Joseph Lywood cultivateur  
deux électeur d'Innent Calixte a voté  
à la prochaine élection au siège no 4  
conseiller en remplacement de l'humaine  
accepté par Padoue Savard

President L'élection

10 H 35 - Bulletin de Présentation de Emile Boulianne  
Proposé Par Joseph Salarie cultivateur  
secondi Par Plutophile Relyea frigorifor  
que Emile Boulianne soit nommé  
conseiller au siège no 5 Par deux  
électeurs d'Innent Calixte a voté  
à la prochaine élection en remplacement  
de l'humaine  
accepté par Padoue Savard

President L'élection

18/11/45 Bulletin de l'investiture de Joseph Saphise  
 Professe par Joseph Raymond cultétaire  
 secondé par Philippe Bedry et Président  
 que Joseph Saphise soit nommé conseiller  
 au siège n° 6 par deux élections distinctes  
 califin et voté à la prochaine élection  
 en remplacement de lui-même  
 assisté par Padoue Sarrazin  
 Président délégué  
 Province de Bubée  
 Municipalité de St-Tirmin  
 13 Janvier 1960  
 Je déclare être par la présente  
 les conseillers suivant  
 messire Ernest Gaudreau au siège n° 4  
 messire Emile Bonhommie au siège n° 5  
 messire Joseph Saphise au siège n° 6  
 conseiller de la municipalité de St-Tirmin  
 pour un terme de (2) deux ans  
 signé Padoue Sarrazin  
 Président délégué

Je Joseph Saphise ayant été nommé  
 conseiller de la municipalité de St  
 Tirmin au siège n° 6 faire  
 que je renflais ma charge  
 au meilleur de ma connaissance  
 et de mon plaisir  
 que Dieu me donne aide  
 Joseph Saphise

demandé devant moi le 9.1.1.  
 Janvier 1960  
 Padoue Sarrazin  
 secrétaire à la mairie

Province de Québec  
 Le curé Jean-Paul et Emile  
 Bourdage étant été nommé conseillers  
 de la municipalité de St-Timothée  
 Je vous chacun pour nous ministre  
 que nous remplissons notre charge  
 au meilleur de notre jugement et  
 notre capacite

que Dieu nous soit en aide

Emile Bourdage  
 Bourgogne Bourdage  
 assurément devant moi ce 15<sup>me</sup>  
 Janvier de février 1960

Padoue Savard sc

13 février 1960

Messire curé vous est donné la présente  
 donnée par ordre du messire maire  
 qui il aura une assemblée du conseil  
 municipal de St-Timothée dont vous est  
 membre au lieu Ordinaire des séances  
 à 6 1/2 heures et demie le 15<sup>me</sup> février  
 lundi soir 1960 votre présente est signée

Padoue Savard sc

Province de Québec

15 février 1960

Municipalité de St-Timothée  
 A une assemblée spéciale du conseil  
 municipal de la paroisse de St-Timothée  
 tenu au lieu Ordinaire des séances  
 à 6 1/2 heures et demie du soir vendredi  
 par avis délivré le 13<sup>me</sup> février 1960  
 par ordre du messire maire est  
 assemblée est pour traiter tous les besoins  
 de la paroisse sont présent messire  
 maire, Millie Savard Gaston Léveillé  
 Padoue Savard Gaston Savard

Emile Boulianne cyrillus Gaudran

tous conseillers formant l'assemblée  
sous la présidence de messire maire  
passant les résolutions suivantes

- Voici les comptes passés pour approbation
- |   |                                |              |
|---|--------------------------------|--------------|
| 1 | Joseph amie Tramblay           | \$1,000,00 - |
| 2 | Padoue Savard salaire          | 15,00 -      |
| 3 | Padoue Savard ouvage & tombe   | 12,50 -      |
| 4 | Ministère des finance          | 45,00 -      |
| 5 | Joseph amie Tramblay pour plan | 3000,00 -    |

Résolution

Il est proposé par Emile Boulianne  
secondé par Rodolphe Rodolphe  
que les comptes soient payés tel que  
présenté  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Joseph Lefebvre  
secondé par Cyrillus Gaudran  
que le rapport des vérificateurs  
est assorti à l'unanimité  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Gagnon  
secondé par Rodolphe Rodolphe  
que messire Padoue Savard soit  
engagé au prix de 25,00 francs  
par mois soit pour l'ami  
adopté à l'unanimité

*Joseph Gagnon*

Padoue Savard,  
secrétaire à risorse

Province de Québec  
municipalité de St-Hilaire  
7 mars 1960

Une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de St-Hilaire tenue au lieu Ordinaire des séances à 6 h ½ heures et demie du soir a l'andrait abituel conformément au la disposition du code municipal sous la présidence messieur Willard Savard maire  
Rodolphe Roellyart Joseph Gagné  
Joseph Lefebvre

6  
Tous conseillers formant l'assistance  
passant les résolutions suivantes  
Voici les comptes présentés pour approbation  
Padoue Savard salaire 25.00  
Résolution

Il est proposé par Joseph Gagné  
secondé par Rodolphe Roellyart  
que les comptes sois payés tel que  
présenté  
adopté à l'unanimité

Résolution  
Il est proposé par Joseph Lefebvre  
secondé par Rodolphe Roellyart  
que Rini Poitra et Jeanne  
Savard et Edouard Ouellet  
sois nommés évaluateurs pour un  
terme de 2 ans  
adopté à l'unanimité

Résolution  
Il est proposé Voir Joseph Gagné  
secondé par Joseph Lefebvre  
que Mme André Gagné sois nommée  
enfucteur de voirie de la ligne du

Pour un  
étrange  
de 2 ans  
sept au Pont de la rivière au Canard  
adopté à l'unanimité  
Résolutions  
Il est Profié Par Rodolphe Robitail  
secondé Par Joseph Gagné  
que Joseph Poitras soit nommé  
Inspecteur de Voies à partir du  
Pont de la rivière au Canard au Bas  
du Portage et que Robert Robitail  
soit nommé Inspecteur à Prairie pour  
un terme de 2 ans  
Il Gabriel Savard soit nommé  
Pardon Lincelas pour un terme de  
2 ans  
adopté à l'unanimité

J. B. Savard  
Padme Savard secrétaire  
Province du Québec

4 avril 1960

Municipalité de St Trinian  
A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de St Trinian  
tenue au lieu Ordinaire des séances  
à 6 1/2 heures et dimis du soir conformément  
à la disposition du code municipal  
sous la présidence de messire Maire  
Millie Savard, Rodolphe Robitail  
Gérard Gaudreau Joseph Gagné  
Joseph Gagné

Tous conseillers formant l'assistance  
passant les résolutions suivantes  
Soient les montants présentés pour voté adopter

no 7	Padme Savard secrétaire	2 6 0 0
8	La Laronelle Assurance Garantie	1 0 0 0
9	conseil du comté	1 0 8,06

10	ministre des finance	\$ 309.81.
11	ministre des finance	146.30
12	F albert Guérin secrétaire	5.00

## Resolution

Il est Proposé par Joseph Laprise  
secondé Paré Joseph Royard  
que les conts sois payer tel que  
Présenté

adopte a l'unanimité

## Bisolution

Jeun avis motion sois avoyer  
Par Rodolphe Rocheleau pour demander  
le règlement des deours dans la  
municipalité pour le commerce  
adopte a l'unanimité

Rodone Savard <sup>181</sup> secrétaire

Province de Québec

2 mai 1960 st L'Île-d'Orléans

à une assemblée du Conseil municipal  
de st L'Île-d'Orléans tenu au lieu Ordinaire  
des séances. à 6 ½ hours et demie du  
soir conformément au code municipale  
de la province de Québec sous la présidence  
de messire (maire) Millie Savard

Joseph Lefebvre Joseph Laprise,  
Rodolphe Rocheleau Emile Boulianne

Édouard Gaudreault Théophile Guérin

Tous conseillers formant l'assemblée  
passant les résolutions suivante

voici les conts présentés pour voté adoptation

13 Rodone Savard salaire \$ 25.00

14 Sam Marrin pour vérification \$ 125.00

15 Société canadienne du cancer 10.00

Règlement  
des  
Lièges

### Résolutions

Il est proposé par Siegfried Furrer secondé par Joseph Pfyffer que les deux voix passent tel que faisaient adopté à l'unanimité

une avis ~~mentionné~~<sup>Musée</sup> a été envoyé par monsieur Rodolphe Roelofs proposé par lui-même qu'un amendement soit fait au règlement existant dans la paroisse à propos des lièges de commerce dans la municipalité

Conformément à l'avis de motion donné par suivant la loi il est proposé par monsieur le conseiller Rodolphe Roelofs et unanimement résolu et statué<sup>amendement</sup> par règlement comme suit

Sur le présent amendement au Règlement à pour titre Règlement des lièges de commerce dans la municipalité d'Etzheim et porte le numéro ~~du~~ du livre des Règlement de la corporation

2. en les mots, expressions et termes suivants rencontrés dans le présent règlement, outre leurs sens général et celui qui peut leur donner Partie 16 du code municipale, ont ici le sens la signification et application déterminés par les paragraphes suivants du présent article;

1. x) le mot "commerce" désigne une ou des personnes, Sociétés, Corporations, compagnies, coopérative ou groupement de personnes quelconque;

2. x) les termes "municipalité ou la corporation" désignant la municipalité ou la corporation municipale de la paroisse de St Firmin et les termes "le secrétaire Trésarier"

désignant le secrétaire-trésorier de cette corporation;

3X. Le mot "commerce" désignent tous commerces, manufactures; établissement financiers et commerciaux, arts, professions metier ou moyens de profits et l'existence mentionnés aux articles 700. à 709 inclusivement du code municipal et non exemptés d'imposition en vertu de ces articles ou d'une loi qu'il contient; et le mot "commerçant" désigne la personne qui exerce ou exploite;

4X. Le mot Règlement désigne le présent Règlement

5X. Le mot "offerteur" désigne toutes personnes, association ou compagnie, vendant ou offrant en vente, des marchandises quelconques, ou prenant des commandes pour livraison immédiate ou plus tard, soit de porte en porte, dans les maisons privées, dans les restaurants, dans les échoppes ou place publique, sauf le pain et la viande;

3X. Ces droits annuels sont imposés sur tous commerces exercés et exploités dans la municipalité et aucune personne ne peut exercer et exploiter à moins qu'elle soit un préalable conforme aux ~~termes~~ et dispositions du Règlement

relative à leur perception, sous peine d'annuler les finalités ~~de~~ Précise;

4X. Ces taxes ou droits annuels sont imposés et perçus sans forme de permis ou licence dans au Bureau de la corporation sur paiement au secrétaire-trésorier des droits ou taxes

Prisus par le règlement pour chaque gare,  
classe ou catégorie de commerce par la  
personne ou non de la personne qui  
les exerce et exploite aux statis et  
condition et avec les restrictions édictées ;  
5x. ces droits de taxes sont plus élevés  
pour les personnes qui ne résident pas  
depuis douze mois dans la municipalité  
que pour celles qui y résident depuis  
douze mois, et ces personnes sont  
différenciées dans la classification ci-  
dessous par le mot "Résidant" et  
non-résidant.

6x la somme des taxes ou droits communs  
imposés et fixés par le Règlement  
pour l'octroi de la licence ou du permis  
est indiquée en regard des genres,  
classes ou catégories de commerce  
ou de commerce et immédiatement  
paraphrastes suivants du présent article

1. un Marchand - Férinal	Résidat	35.00
2. un Epicerie	non Résidat	52.50
3. un Bouclier	Résidat	30.00
4. un Boulanger	non Résidat	40.00
5. un Entrepreneur	Résidat	5.00
6. un Restaurant	non Résidat	7.50
7. un Paragiste et vendeur d'ordure non Résidat	Résidat	5.00
8. un Vendeur matériau de construction non Résidat	Résidat	5.00
9. un Marchand fer ou ferreux non Résidat	Résidat	5.00
10. une personne effectuant un service public	Résidat	15.00
11. de l'électricité ou de l'énergie	Résidat	100.00
12. une Electrique	non Résidat	40.00
13. une pharmacie ou vendeur de remède non Résidat	Résidat	60.00
14. un Bouclier vendant en plus Epicerie, boucherie et Poisson	Résidat	10.00
	non Résidat	15.00

- 15 Personne occupant de la vendre de radio  
16 t V et tous les accessoires Etictaire President 10,00  
non President
- 16 Personne passant commerce de Banque non Résident 5,00  
Résident
- 17 medicinier tenant Pharmacie que faire  
L'exercice de sa profession de medecin Résident 5,00  
President 7,50
- 18 Vendeur sur échantillons de produits de toilette Résident 5,00  
non Résident 7,50
- 19 marchand livelle et habiller vendant en plus  
les accessoires d'automobile et de vaitte Résident 10,00  
non President
- 20 Vendeur de siemens et medicaments Résident 10,00  
non President 15,00
- 21 tailleur Résident 5,00
- 22 vendeur de linge Résident 7,50
- 23 metoyer Résident 15,00
- 24 vendeur sur échantillons de produit Beaute Résident 20,00
- 25 marchand passant commerce de marche ou de 15,00  
spécialité pour femme et femme a la faveur 22,50  
non President
- 26 medecin ou dentiste ou oculiste ou avocat ou  
notaire ou architecte ou ingenieur ou Résident 10,00  
architecte non Résident 15,00
- 27 personne passant le commerce de l'ameure ou  
l'oeufs ou de volailles ou de fruits ou de poisons  
ou de beurre Résident 5,00
- 28 marchand de vaisselle de porcelaine de verrerie  
ou faïence Résident 10,00
- 29 Imprimeur ou libraire ou velin non Résident 15,00
- 30 marchand ou commerçant a commission 5,00
- 31 marchand exploitant en plus un moulin a sci  
et un commerce de grain et de poisson Résident 7,50
- 32 Gardien Résident 5,00
- 33 Tannur et commerçant de peau verte non Résident 5,00
- 34 fabricant tribontelline et commerce en  
grosses denrees douces Résident 10,00
- 35 Photographe Résident 15,00
- non Résident 5,00

- 36 colporteurs ou marchands ambulant ou personne faisant le commerce en détail par bateau  
bateau goélette ou vaisseau qui il emporte mis par la voile ou par moteur à essence ou à vapeur      non Résidant 1.000  
Résidant 1.000
- 37 marchand de bijoux Bijouterie et Horlogerie      non Résidant 1.500  
Résidant 1.500
- 38 marchand four et Graine      non Résidant 2.000  
Résidant 3.000
- 39 Habilier Bijoutier ou affine      non Résidant 5.00  
Résidant 5.00
- 40 personne commerçant le Bois paille de construction ou de charpente ou de charbon ou filature pour charpente ou la cuison      non Résidant 1.000  
Résidant 1.200
- 41 commerçant de voiture de meubles l'instrument de musique de poche et l'acoustique électrique      non Résidant 15.000  
Résidant 15.000
- ~~42~~ 42 Personne gérant ou exploitant un commerce non prévu au Règlement      non Résidant 3.000  
non Résidant 4.000
- 43 marchand de confis      non Résidant 5.00  
Résidant 5.00
- 44 charbon ou charpentier ou menuisier ou      non Résidant 2.00  
Résidant 3.00
- ~~45~~ 45 commerçant de chevaux ou autres animaux vivant non Résidant 3.00  
Résidant 5.00
- 46 Personne exploitant une boutique de parfum ou atelier de réparation de bicyclos ou de tricyclos      non Résidant 2.00  
Résidant 3.00
- 47 marchand passant affaire dans la municipalité et n'y résidant pas ou non Résidant depuis moins de 3 mois et dont le non n'est pas inscrit au Rôle fiscalisateur comme propriétaire l'immeuble mais occupant temporairement un local      non Résidant 3.00  
Résidant 3.00
- 48 Personne vendant des marchandises à balayer      non Résidant 1.000  
Résidant 1.000
- 49 Personne vendant des patates frites et des légumes donc avec une voiture quelleconque dans les limites du village      non Résidant 6.00  
Résidant 7.50
- 50 mendiant      non Résidant 3.00  
Résidant 3.00

- 51 Boulanger vendant en plus des fromages  
 Biscuits Grains et pain      non Résident 15,00  
                                     non Résident 22,50  
 52 boucher                      non Résident 2,00  
 53 Personne exploitant un salon de Barbeur      non Résident 3,00  
                                     ou de coiffeur ou coiffeuse      non Résident 3,00  
 54 marchand charcutier        3,00  
 55 Personne exploitant une boucherie ou une  
     Boulangerie ou une fromagerie      non Résident 20,00  
                                     non Résident 35,00

Que les permis ou licences sont valables pour l'année avec une réduction sur les droits ou taxes exigibles n'est accordé pour la partie de l'année écoulée lors de l'immission de la licence;

9. Un ami de licencié comprend la période de temps entre le premier jour du mois de mai d'une année et le trentième jours du mois d'avril de l'année suivante inclusivement à partir du premier jour de mai de la présente année 1968  
 10. Les expositions théâtre et autres représentations publiques sont prohibées excepté pour les fins de charité et sur un permis spécial de monsieur le curé de la paroisse délivrant la municipalité et de son honneur le maire.

11. Le secrétaire-trésorier de la corporation garde un registre des personnes assujetties au Règlement avec indication des genres, classe et catégories de commerce qu'elles exercent ou exploitant et du coût pris du permis ou de la licence;

- 12 au le produit des droits ou taxes imposés et prélevés par le Règlement fait partie du fond Général de la Corporation qui peut en disposer suivant la loi;
13. Toute infraction au Règlement sera le délinquant passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres en plus des frais et à défaut de paiement dans les quinze jours après le prononcé du jugement et des frais, le délinquant pourra être emprisonné pour une période de temps n'excédant pas un mois, et cet emprisonnement devra néanmoins se terminer dès que l'amende et les frais ont été payés le tout conformément aux dispositions de l'article 331 du Code municipal.
14. Nonobstant le paragraphe 13 la Corporation peut à son choix exercer la poursuite pénale ou la poursuite civile pour le tout du permis ou de la licence, même si le nom de la paroisse assujettie au permis ou à la licence n'est porté ni au Rôle d'évaluation ni au Rôle de perception.
- 15 au La Corporation peut aussi se privilier des dispositions de l'article 709 du code municipal pour assurer la perception de toutes taxes imposées en vertu du Règlement et procéder contre tout délinquant par voie de saisie et vente faite et exentée en vertu d'un mandat signé par le maire de la Corporation de la paroisse de St Léonard conformément aux dispositions des articles 719 et suivants du Code municipal, mutandis.

- 16<sup>em</sup> Dans le cas d'une taxe imposée sur le commerce établi ou exploité par une société commerciale, à raison des affaires de cette société, la taxe peut être déclarée et reconnue en entier de tout membre de cette société;
- 17<sup>em</sup> Le règlement no 1 imposant certains droits sur les commerçants dans la municipalité adopté par le conseil de la corporation à sa session du 2<sup>em</sup> du mois de mai de l'année 1960 est abrogé.
- 18<sup>em</sup> Le présent Règlement rendu en vigueur le troisième jour de mai de la présente année mille neuf cent soixante (1960).

*Signé J.B. Baraud*

*Padoue Savard secrétaire et réservier  
Province de Québec*

*Municipalité de St-Étienne 6 Juin 1960  
à une assemblée régulière du conseil  
municipal de la paroisse de St-Étienne  
se tenu le 6 Juin 1960 à 7 h 1/2 heures et demi du soir  
sous la présidence de messieurs Maires  
Willie Savard Joseph Lafond  
Rodolphe Roelufort*

*Egrinus Gaudreault Léopold Guérin  
Emile Boulianne*

*Tous conseillers formant la commission  
passant les résolutions suivante  
soit les comptes présentés pour voté approbation  
Padoue Savard Salaire 2500.  
Joseph Aimé Tremblay Ingénieur 1000,00*

Résolution

Il est proposé Par Leopold Guérin  
secondi Par Emile Boulianne  
que les compt sois payer tel que  
présenti  
adopté a l'unanimité

~~W.B. Barraud secrétaire~~  
Padoue Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité de St-Télesphore 4 juillet 1960  
à une assemblée régulière du conseil  
municipal de la paroisse de St-Télesphore  
tenu au lieu Ordinaire des séances  
à 7½ heures et demie du soir, sous la  
présidence de messire maire

Willie Savard Josette Lefebvre  
Rodolphe Robillard Leopold Guérin  
Cyrillus Baudrault Emile Boulianne

Tous conseillers formant coronne  
passant les Résolutions suivante  
Voici les compt présentés pour approbation

18	Padoue Savard salaire	25,00	✓
19	Bien municipal	15,00	✓
20	Notation Trudel salaire	166,50	✓
21	Ministre des finances	81,90	✓

Résolution

Il est proposé par Leopold Guérin  
secondi Par Emile Boulianne  
que les compt sois payer tel que  
présenti  
adopté a l'unanimité

*Résolutions*

Il est proposé par Rodolphe Rocheport  
secondé par Joseph Lefebvre  
qu'une résolution soit envoyée au  
ministre des Travaux Publics  
mentionnant

l'énoncé une Résolution de notre conseil  
municipal vous signalant la mauvaise  
condition des ponts de la Rivière aux  
Basques et de la rivière de Baie St  
Catharine, dans les limites de notre  
municipalité.

comme notre situation financière ne  
nous permet pas d'absorber les frais  
des réparations de ces ponts, nous vous  
prions donc de faire le maximum pour  
les réparer, dans le plus court délai  
possible, car actuellement ils présentent  
un danger pour la circulation.

*Sous*  
adopté à l'unanimité

*J.B. Bourassa*  
Pierre Savard

secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de St-Tiriac

18 juillet 1960.

à une assemblée spécial du conseil  
municipal de St-Tiriac

tenue au lieu Ordinaire des séances  
à 7 1/2 heures et demie du soir sous  
la présidence de messire maire

conformément au code municipal  
dont présent messire maire

Willie Savard Joseph Lefebvre

Rodolphe Rochefort Emile Boulianne  
 Léopold Guérin Cyrinus Gaudreau  
 Tous conseillers formant conseil  
 passant les résolutions suivantes  
 et assuré la resolution a été convague  
 par avis au conseil sur les ordres de  
 messire maire

Résolution

Il est proposé Par Léopold Guérin  
 secondé Par Rodolphe Rochefort  
 que le conseil municipal autorise  
 les estimatrices et évaluatrices à faire le  
 rôle suivant conforme la la loi  
 et qu'en aide sois engagé  
 adopté à l'unanimité

BB Savard

Padoue Savard

secrétaire Trésorier

Province de Québec  
 municipalité de St Firmin

Le aout 1860

à une assemblée régulière du conseil  
 municipal de St Firmin tenu au lieu  
 Ordinaire des séances à 7 $\frac{1}{2}$ , heure  
 et demie du soir sous la présidence  
 messire président conformément au code  
 municipal sont présent messire président

Rodolphe Rochefort

Cyrinus Gaudreau Léopold Guérin  
 Emile Boulianne

Tous conseillers formant conseil  
 passant les résolutions suivantes

Voyer les comptes présentés pour votre adoption.

22	Padoue Savard sal	25.00
23	formule municipale 1000	30.70

- 24 ministre de la finance \$ 190.66  
 25 Padoue Savard pour yas et telleur 9.88  
 Il est proposé par Emile Boulianne  
 de secondé par Leopold Guérin  
 que les cotis sois payer tel que prescrit  
 Resolution adopté a l'almamite  
 Il est proposé par Rodolphe Boelyst  
 et secondé par Leopold Guérin  
 que messire eximus Gaudran  
 soit nommé président pour l'assemblé  
 de se soir adopté a l'almamite  
 Resolution  
 Il est proposé Par Rodolphe Boelyst  
 secondé par Leopold Guérin  
 que le secrétair est autorisé a faire  
 faire des affiches pour dépendre du  
 circurlie dans la paroisse en eloré  
 et en abit indien  
 adopté a l'almamite

Exemps d'assemblée  
Président -  
Padoue Savard sie  
 cette assemblé est ajourné au 31 aout  
 à une assemblé du conseil municipal  
 de st Firmin tenu au lieu ordinaire  
 des séances a 7½ heures et dimi  
 du soir et assemblé est pour  
 et tout les homologuer le rôle d'évaluation  
 besan qui a été déposé par avis public  
 de la le et affiché a la porte de l'église  
 paroisse le 1er aout sous la présidence  
 de messire maire Millie Savard  
 Emile Boulianne Leopold Guérin  
 Joseph Lefebvre Rodolphe Boelyst  
 eximus Gaudran Joseph Laprise

Tous Conseillers formant l'assemblée  
passant les résolutions suivante

Résolution

Il est proposé Par Rodolphe Rocheleau  
secondé Par Léopold Guérin  
que le rôle d'évaluation déposé le 1er août  
1960 soit homologué sans aucun changement  
si ce n'est le 31<sup>er</sup> jour d'août 1960  
adopté à l'unanimité

Bernard Savard maire  
Padoue Savard secrétaire  
Province de Québec  
Municipalité de St-Firmin

3 octobre 1960

À une assemblée régulière du conseil  
municipal tenue au lieu ordinaire  
des séances à 1/2 heure et demie  
du soir sous la présidence du maire  
maire Willy Savard

Rodolphe Rocheleau, Gérard Paudrat  
Léopold Guérin, Joseph Lyland  
Emile Boulianne, Joseph Pâris  
Tous commissaires formant l'assemblée  
passant les résolutions suivantes  
Voici les comptes présentés pour votre  
approbation

	Résumé	
28		
26	Rini Poitras estimation	100,00
27	Edouard Ouellet estimation	100,00
28	Haniel Savard estimation	100,00
29	Padoue Savard aide	90,00
30	Padoue Savard salaire	25,00
31	Padoue Savard salaire	25,00
tot	Il est proposé Par Léopold Guérin l'admettre secondé Par Rodolphe Rocheleau Adopté que les comptes soient payés tel que présenté	

## Résolution

Il est proposé par Joseph Légerard  
et secondé par Cyrinus Gaudrault  
que le secrétaire et autorisé à envoier  
un avis à messire Cyrinus Boulianne  
pour collecter sa licence de taxe  
à faire dans la paroisse comme établir  
restauration et un avis à eux qui  
sont en arrière de 2 ans sans leur taxe  
adopté à l'unanimité

## Résolution

Il est proposé par Emile Boulianne  
secondé par Rodolphe Bodin  
qu'on demande soit fait auprès messire  
Simard l'ingénier de la voie pour  
faire nettoyer les fossés de la route  
leclerc qui nous occasionnent besoin  
adopté à l'unanimité

## Résumé

Padoue Savard secrétaire  
Province de Québec

7 novembre 1960

A une assemblée du conseil municipale  
de St Firmin tenu au lieu Ordinaire  
des séances à 7 $\frac{1}{2}$  heures et demie du soir  
sous la présidence de messire  
Willis Savard Joseph Laprise  
Cyrinus Gaudrault Rodolphe Rodulph  
Emile Boulianne

Tous consultés formant coronne passant  
les Résolutions suivante devant les comptes  
présents pour votre approbation

32	Padoue Savard salaire	25.00.
33	ministre de la finance	97.90.

Il est Proposé Par Rodolphe Roelofort  
 secondé Par Emile Bouliame  
 que les compt sois payer tel que  
 presenté

Adopté a l'almunite

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Laprise  
 secondé Par Egrimus Gaudron  
 que le conseil de st Firmin agis  
 fortement la demande fait par st  
 Simon Charlevoie pour les batisse tel  
 qui est mentionné sur leurs résolutions  
 Adopté a l'almunite

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Laprise  
 secondé Par Rodolphe Roelofort  
 qu'une Résolution sois envoier  
 au ministre de la voirie pour que  
 les gens qui travail <sup>s'assument</sup> à la voirie  
 retire les retribution l'assurance  
 abonnage comme tout les autre travailleur  
 ordinaire

Adopté a l'almunite

Résolution

*Couve feu* Il est Proposé par Egrimus Gaudron  
 secondé Par Emile Bouliame  
 que la municipalité decide de passer  
 a 8 hurs la loi du couve de feu sois appliquée  
 du soir dans paroisse pour les infant en mort  
 presies mandas de 14 ans et que la police  
 a tout pouvoir de appliquer la loi  
 princi ~~sois état d'assaut~~  
 adopté a l'almunite

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Bélyard  
 secondé par Émile Boulianne  
 que le conseil assort la licence  
 d'IT, 50 \$ comme restauration  
 sur une conditio de pas venté d'épicerie  
 si il vous est fait en fault et  
 licence de restaurant sera cancelé  
 et le cours de la loi se fera sans  
 adopté à l'unanimité

J.B. Léonard maire  
 Padoue Savard secrétaire trésorier  
 Province de Québec

St Firmin 5 novembre 1960  
 à une assemblée du conseil municipal  
 tenu au lieu Ordinaire des séances  
 à 8 $\frac{1}{2}$  hètres et demie du soir  
 à laquelle sont présents Messieurs les  
 conseillers Rodolphe Bélyard  
 Léopold Guérin, Cyrille Gaudreault  
 Josyph Lefebvre, Josyph Gévrise  
 sous la présidence de messieur maire  
 Mme Mille Savard

Tous conseillers formant quorum  
 passant la Résolution suivante

- |    |  |          |
|----|--|----------|
| 34 | Padoue Savard salaire                          | 25,00 \$ |
| 35 | Mille Savard adjointe                          | 25,00 \$ |
| 36 | Hamil Savard soupe & souffles                  | 4,00 \$  |
| 37 | Pours Philippe Gauvin facture au Btl 320,00 \$ |          |

38 Émile Boulianne Résolution

Il est proposé par Léopold Guérin  
 secondé par Josyph Gévrise  
 que les comptes sois payer tel  
 que présent  
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Ephrem Gaudreault  
 secondé par Rodolphe Boily fort  
 que messire Sam Marron de Pointe au Lac  
 soit engagé comme négociateur des  
 livres de la myriophylle pour l'année 1960  
 Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Lefebvre  
 secondé par Joseph Laprise  
 une résolution soit passé pour  
 assurer la subvention pour l'attribution  
 de la route bleue pour la saison  
 de l'hiver 1960-1961  
 Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Boily fort  
 secondé par Leopold Guérin  
 que Mme Willie Savard maire  
 est autorisé à se rendre à la malbaie  
 pour passer le contrat pour l'achat  
 de l'école du rang acharité en novembre  
 1959

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Ephrem Gaudreault  
 secondé par Joseph Lefebvre  
 une résolution est passée pour  
 reconnaître que messire Willie  
 Savard a verser \$500,00  
 au conseil municipal pourtant  
 le chèque de la compagnie  
 Charlevoix Saguenay n'a pas été déposé  
 Adopté à l'unanimité

Résolution  
Il est proposé Par Joseph Lefebvre  
secondé Par Rodolphe Rocheleau  
que la résolution soit passée pour  
que l'assemblé soit renvoyée au 31  
décembre 1960.  
adopté à l'unanimité

~~Élection d'hiver~~  
Padoue Savard secrétaire  
conseil municipal de l'île Province de Québec  
à une assemblé du conseil  
municipal tenue le 31 un cours  
de décembre 1960 pour continuer  
l'assemblé qui a eu lieu le 5 décembre  
1960 et qui avait été renvoyée au  
31 décembre 1960 tenue au lieu  
ordinaire des séances à 6 h 30 du matin  
et durant du soir jusqu'à ce qu'il soit  
présent messieur maire Willie Savard  
Joseph Lefebvre Emile Boulianne  
Rodolphe Rocheleau et monsieur Gaudreault  
Joseph Laprise

Tous conseillers formant l'assistance  
passant les résolutions suivante

39	voici les comptes présentés pour votre approbation	
40	Willie Savard en tant que maire \$ 560.00 ✓	
	Padoue Savard salaire \$ 25.00 ✓	
41	commissaire scolaire \$ 60.00 ✓	
42	ministère des finances assistance 251.34 ✓	
43	Willie Savard frais voyage 100.00 ✓	

Résolution  
Il est proposé Par Joseph Laprise  
secondé Par Rodolphe Rocheleau  
que les comptes soient payés tel que  
présenté  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Blouard  
secondé par Cyrinus Baudrault  
que la taxe foncière soit fixée à \$0.40  
par cent piastres pour l'année 1961  
adopté à l'unanimité

J Blouard

Padoue Savard secrétaire

Municipalité de St Firmin

Je Sam Marron ayant été nommé  
vérificateur des livres de la municipalité  
de la paroisse de St Firmin fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de ma connaissance et de mon  
jugement et de ma foi  
ainsi que Dieu me le soit  
en aide

Sam Marron

Présumant devant moi

à St Firmin

le 4 un jours Janvier 1961

Padoue Savard  
secrétaire

Lazad  
Province de Québec  
District de Saguenay  
Municipalité de St Firmin  
avis public

Le sous-signé Adolphe Savard secrétaire  
Trésorier de la municipalité de St Firmin  
donne avis public aux contribuables  
de la municipalité de St Firmin  
que le 1<sup>er</sup> juillet prochain, jour du mois  
de Janvier mil neuf cent soixante  
et un (1961), à dix a midi de  
l'arrivant midi un Bureau sera  
ouvert pour la réception des bulletins  
de présentation à la charge de maire  
et de trois conseillers; en rempla-  
cement des suivants dont le terme  
d'office est expiré:

à la mairie Melle Savard Renée  
sige no 1 Joseph Léonard cultivateur  
sige no 2 Léopold Guérin journalier  
sige no 3 Rodolphe Rochelet journalier  
que lundi le 16 Janvier 1961 de 8  
heures a m à 6 heures P.m., un Bureau  
de votation sera ouvert à l'endroit  
habituel à l'école no 2 dans le  
Village de St Firmin pour la  
réception des votes des électeurs  
si la votation est nécessaire.

que messieur Léonel Paréas  
de St Firmin a été nommé dans  
mon absence secrétaire d'élections  
lorsqu'il a St Firmin et charleville  
Québec a frontière pour deux mille  
mille guyls ent soient, St Firmin  
Adolphe Savard secrétaire à ce sujet.

Municipalité de St Firmin  
 11em jours de Janvier 1961  
 à une assemblée Général de tous les  
 contribuables de la paroisse de St Firmin  
 tenu à l'endroit abituel de le sous  
 bassement de l'école no 2 du village  
 convoqué après avoir lu et affiché à  
 l'église de la paroisse et au Bureau  
 de Poste de Pointe au Boulet pour la  
 nomination d'un maire et de trois (3)  
 conseillers dont le terme étais terminé  
 Willie Savard comme Maire  
 Joseph Lefebvre comme conseiller au siège no 1  
 Geoffre Duerin comme conseiller au siège no 2  
 Rodolphe Rodolf comme conseiller au siège no 3  
 signé Padoue Savard

16 H 5'

Président d'Élections

Il est proposé Par messieuz Phommy Poitras  
 cultivateur seconde Par Edouad Quillet  
 journalier que messieu Willie Savard soit  
 mis en nomination comme Maire  
 Par deux électeurs duvient califié  
 à voté à la prochaine élection

avisé Par  
 Padoue Savard

Président d'Élections

16 H 10

Il est proposé Par Edouad Quillet journalier  
 seconde Par Phommy Poitras cultivateur  
 que messieu Joseph Lefebvre soit mis  
 en nomination comme conseillers au  
 siège no 1

Par deux électeurs duvient califié à  
 voté à la prochaine élection

avisé Par Padoue Savard  
 Président d'Élections

Municipalité de St Firmin  
 le 1er cours de Janvier 1961  
 à une assemblée Général de tous les  
 contribuables de la paroisse de St Firmin  
 tenu à l'endroit abituel de le sous  
 bassement de l'école no 2 du village  
 convoqués après avoir lu et approuvé à  
 l'église de la paroisse et au Bureau  
 de Postes de Pointe au Boulet pour la  
 nomination d'un maire et de trois (3)  
 conseillers dont le terme écouté terminé  
 Willie Savard comme Maire  
 Joseph Lefebvre comme conseiller au siège no 1  
 Joseph Duerin comme conseiller au siège no 2  
 Rodolphe Roberst comme conseiller au siège no 3  
 signé Padoue Savard

10 H 5'

Président d'élections

Il est proposé Par messieu l'honny Poitras  
 cultivateur seconde Par Edouad Quillet  
 journaliste que messieu Willie Savard soit  
 mis en nomination comme Maire  
 Par deux électeurs du village califié  
 à voté à la prochaine élection

signé Par  
 Padoue Savard

Président d'élections

10 H 10

Il est proposé Par Edouad Quillet journaliste  
 seconde Par l'honny Poitras cultivateur  
 que messieu Joseph Lefebvre soit mis  
 en nomination comme conseiller au  
 siège no 1

Par deux électeurs du village califié à  
 voté à la prochaine élection

signé Par Padoue Savard

Président d'élections

10 H 20 Il est Profesi Par Edonad Quillet  
 Journalis secondé Par Shomy Poitras entt  
 que messin Leopold Guérin sois  
 mise en nomination comme conseiller  
 au siège no 2

Par deux électus durent calphis  
 a voté a la prochaine élection  
 mis Par Padoue Savard  
 President D'élections

10 H 20 Il est Profesi Par Shomy Poitras entt  
 secondé Par Edonad Quillet Journal  
 que messin Rodolphe Rochebaut  
 soit mise en nomination comme  
 conseiller au siège no 3

Par deux électus durent calphis  
 a voté a la prochaine élection  
 mis Par Padoue Savard  
 President D'élections

Municipalité 11 Janvier 1961  
 apres que l'assemblé Géniral qui  
 a été tenu condamne au code  
 Municipale apres 2 heures réunie  
 10 a 12 avant midi

Se déclare élue Par acclamation  
 les personnes suivante

Messin Willi Savard maire  
 messin Joseph Lefebvre conseiller siège no 1  
 messin Leopold Guérin conseiller siège no 2  
 messin Rodolphe Rochebaut conseiller siège no 3

Signt  
 Padoue Savard  
 President D'élections

Province de Québec

Conseil municipal st Firmin tenu le <sup>1960</sup>  
à une assemblée régulière du conseil  
municipal st Firmin tenue au ordinaire  
des séances du conseil au sous bassement  
de l'école no 2 à la berge et devant du soin  
municipale sous la présidence de  
messieur Maire. présente messieu  
Willie Savard

Joséph Lefebvre Rodolphe Rocheleau  
Joséph Lefèvre Léopold Guérin  
Eugène Gaudreault Emile Boulierac  
Tous conseillers formant assemblée  
passant la résolution suivante  
Voici les voix présentées pour voter  
approbation

- |    |                                  |         |
|----|----------------------------------|---------|
| 44 | Padoue Savard salaire            | 25.00 ✓ |
| 45 | Padoue Savard timbre et 5 francs | 10.00 ✓ |
| 46 | Léonel Poitras comme secrétaire  | 5.00 ✓  |
- Résolution Il est proposé par <sup>Eugène</sup> Gaudreault  
secondé par Léopold Guérin que les voix  
sois payer tel que présenté ci-dessous  
Le Joséph Lefebvre Léopold Guérin  
Rodolphe Rocheleau fisons chargé  
pour nous même de remettre les échages  
de conseiller au meilleur de notre  
capacité et de notre jugement

que l'an nous sans en  
aide assurément devront moi et 6 jours  
de janvier 1961

Padoue Savard  
secrétaire

Le Willi Savard faire que le  
 Rodolphe Dufresne mes devoir comme charge  
 de maire au meilleur de ma  
 Joseph Dufresne capacite et de mon jugement  
 Leopold Guimier que il n'en pas soit un aide  
 J. B. Savard assentuance devant moi le 6 dec  
 fairs de fevrier 1961

Padoue Savard  
 Secrétaire

### Résolution

Il est proposé par Joseph Léonard  
 secondé Par Rodolphe Bouthifort  
 une copie de la résolution  
 passé par le conseil municipal  
 de St Firmin le 7 novembre 1960  
 concernant les travailleurs pour  
 la voirie du Dr William Gédéon  
 et une copie de maîtral assiné  
 nos député  
 Adopté à l'unanimité

### Résolution

Il est proposé Par Emile Bouliane  
 secondé Par Leopold Perrin  
 que les terrain appartenant à Price  
 Brottier lots nos 2A 12 et 2C-9 Rang B  
 canton Saguenay soit porté au nom  
 de mrs. Thomas Guillet comme  
 Propriétaire au sole l'évaluation  
 et les terrain appartenant à Price Brottier  
 no lots 2A 18 Rang B canton Saguenay  
 soit porter au nom de Bertrand Fourrier  
 enri comme propriétaire au sole  
 libéralisation  
 adopté à l'unanimité

Thomas  
 Guillet

### Résolution

Il est proposé Par M. Emile Baudrault  
 secondé Par M. Rodolphe Rochefort  
 que le secrétaire soit autorisé à -  
 qu'une Résolution soit passée pour faire  
 la demande au ministère de la Santé  
 pour obtenir que la Garde malade  
 soit loger dans une batîse convenable  
 soit un agrandissement ou une batîse  
 neuve  
 et un exemplaire de cette résolution soit envoyé  
 au ministre de la Santé et une copie  
 soit envoyée à messieurs Casson  
 et Guérin exemplaire de Résolution soit  
 envoyé au Sirène Arthur Petlue  
 Secrétaire

adopté à l'unanimité

### Résolution

Il est proposé Par M. Emile Baudrault  
 secondé Par M. Joseph Laprise  
 que l'adjudant Savard soit engagé  
 comme secrétaire pour l'année 1961  
 au prix de 600 par mois

adopté à l'unanimité

Baudrault MacL

Province de Québec

6 mars 1961

à une assemblée régulière du conseil municipal de St Firmin tenu au lieu Ordinaire des séances sous la présidence de messire maire Léonelle sont présent messire maire Willi Savard Joseph Léopold Emile Boulianne Leopold Guérin Cyrius Gaudreault Rodolphe Rocheleau Joseph Papineau

Tous conseillers formant corromme passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation.

47	Fant Garouette assurance	Garantie \$ 100.00
48	L'infirmerie charitable inc	39.66
49	Fadore Savard salaire	25.00
50	Fant Garouette assurance	26.50

Résolutions

Il est proposé par Leopold Guérin secondé par Cyrius Gaudreault que les comptes sois payez tel que présenté tel que présenté adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Rocheleau secondé par Emile Boulianne qu'une résolution soit passée pour demander au Gouvernement pour que des accotements du long de l'anté de la Baie St-Lettifice ou que les bateaux passe dans la rivière Saguenay et qui fait des dommages considérables au terrains de notre région et qu'une copie soit envoyée à l'honorable Leon Balsay et qu'il meute

Copié  
l'académie

copie au Sénat du conte à musicien  
mais aussi au Sénat du conte  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Joseph Dufour  
secondé Par Joseph Lefebvre  
qu'une résolution soit passée pour demander  
au ministre du Transport de la province  
pour que des aéroports soient possibles au  
commencement de la paroisse en un  
mot au place voulue enfin de faire  
réduire la vitesse <sup>de temps</sup> du trafic <sup>qui il</sup>  
est considérable dans la paroisse  
et qu'une copie <sup>de la résolution</sup> soit envoyée au ministre  
du Transport et qu'une copie soit envoyée  
au ministre de la voirie  
adopté à l'unanimité

Bernard  
Padoue Savard  
secrétaire trésorier

Province de Québec

4 avril 1961

A une assemblée régulière  
du conseil municipal de St Firmin  
tenue au lieu ordinaire, des  
séances sous la présidence  
de M<sup>r</sup> le maire Willé Savard  
sont aussi présents les conseillers  
Joseph Dufour, Géoford Guérin,  
Gauvre Boily, Édouard Grondreault,  
Rudolphe Rocheleau, Joseph Lafleur  
tous conseillers formant comité  
passent les résolutions suivantes  
Voici les copies présentées pour  
votre approbation.

27

Tadoue Savard salaire \$25.00  
Résolutions

Il est proposé par Joseph Lafrise et secondé par Joseph Dufour que ce compte soit accepté. adopté.

Il est proposé par Leopold Guérin et secondé par Émile Bouliane que M<sup>r</sup> René Savard soit nommé secrétaire temporaire en remplaçant Tadoue Savard malade. adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Cyrillus Gaudreault et secondé par Rodolphe Rochefort, que le terrain et bâtié situé sur le lot PL rang A, appartenant ayant à Henry Savard soit mesurant 87<sup>ft</sup> de largeur sur une longueur de 150 pieds soit transféré à ~~Henry~~ et Savard au rôle d'évaluation. adopté à l'unanimité.

René Savard sec temporaire  
Province de Québec

mai 1961

à une assemblée régulière du conseil municipal de St Turcine tenue au lieu Ordinaire des séances sous la présidence de messieurs maire Miller Savard sont aussi présent les conseillers suivant.

Joseph L'Isle Rodolphe Rochefort  
Joseph Lafrise Cyrillus Gaudreault  
Leopold Guérin

formant l'assemblée passant les résolutions suivantes pour les comptes présentés sous votre

*Bénédict Savard*

## probation

5'2	Padoue Savard salaire	25,00
5'3	Sam Marron	125,00

## Resolution

Il est proposé par Joseph Gagné  
 secondé par Leopold Guérin que soit loué  
 soit faire faire au présent adopter la résolution  
 Il est proposé par Rodolphe Roddy fort  
 seconde Par Joseph Lefebvre  
 qu'en achetement l'airain et Batisse  
 situé sur le lot 8A appartenant à René  
 Savard soit au rôle L'évaluation au nom  
 de Maurice un terrain 1057 par 85 pied  
 avec maison

et qu'en achetement appartenant à  
 Victorien Perron soit porté au rôle  
 L'évaluation au nom de Padoue Savard  
 ce terrain 200 pied de largeur sur 58  
 à 112 uniforme

et qu'en terrain situé dans sur le  
 lot quatre B 1/4 B dimension 150 par  
 200 appartenant à Robert Roddy fort  
 soit porté au rôle L'évaluation au  
 nom de Riel Savard  
 adopté à l'unanimité

## Resolution

Il est proposé par Cyrille Gaudreault  
 secondé par Rodolphe Roddy fort  
 que messire Sam Marron soit  
 engagé comme vérificateur pour  
 l'année 1961

adopté à l'unanimité

## Resolution

que messire Joseph Gagné envoi  
 une avis maison pour qu'en restent  
 soit faire pour les nouveaux batîts dans  
 la paroisse adopté à l'unanimité

Riel  
Savard

Résolution

Il est proposé par Joseph Lyford  
 secondé par Léonard Gaudreault  
 que le rapport fait par Sam Warren  
 présenté pour l'année 1960 dois être adopté  
 à l'unanimité

Padore Savard secrétaire  
 J. B. Lyford

Province de Québec 5 juin 1961  
 à une assemblée régulière du  
 conseil municipal de St-Ferme  
 tenue au lieu ordinaire de  
 séance à 7 h 1/2 heures et demie du  
 soir 5<sup>e</sup> cours de juin 1961  
 tenue dans la conformité au  
 code municipal sous la présidence  
 de messire Maire Willie Savard  
 et de Joseph Lyford Joseph Patrice  
 Rodolphe Rocheleau Léonard Gaudreault

55	Tous conseillers formant comité passant les résolutions suivantes Veuillez les envoyer présentés pour votre ministre des finances	3 615 <sup>\$15</sup>
56	Padore Savard salaire	3 25,00
57	ministre des finances	1 7094

Résolutions

Il est proposé Par Rodolphe Rocheleau  
 secondé par Léonard Gaudreault  
 que les comptes soient payés tel  
 que présentés  
 adopté à l'unanimité

### Règlement no 4

no 4 Conformément à l'avis de motion selon la loi, il est proposé par Joseph Papineau et Resolu unanimement et statué par règlement ce qui suit

*Règlement no 4*

1. un que toutes personnes, compagnie, société, devront obtenir un permis de la municipalité de St Firmin, avant de commencer une construction nouvelle dans les limites de cette municipalité, ou un arrêt à une construction déjà partie.

2. un que toutes constructions devront être éloigné de quinze pieds, des limites de la rue passant dans cette endroit

3. un que le conseil de la municipalité de St Firmin se réserve le droit le cas de chaque construction nouvelles, ou de chaque arrêt et de décret et l'obliger les dites personnes, société, compagnies, à construire plus loin de 20 pieds des limites ou moins de 20 pieds des limites de la rue selon le cas

adopté à l'unanimité

Olivier  
Padoue Savard

sec

Résolutions

Il est proposé Par Joseph Laprise  
 secondé Par Rodolphe Roelofs  
 qu'un terrain situé dans le limite  
 de la paroisse sur la route Gédie  
 appartenant à prie Brottuer d'une  
 superficie de 75 par 120 pieds soit 2 A 1/4  
 soit porté au nom de l'évaluation au  
 nom de messire Walter Flurin  
 comme propriétaire  
 et un autre terrain situé dans la  
 limite de la paroisse dans le rang  
 A Route 15 appartenant à messire  
 Rodolphe Roelofs d'une grandeur  
 de 125-200 <sup>sur le lot 4 B R 1/4</sup> sous part au nom  
 L'évaluation au nom de Jean Arthur  
 Roelofs comme propriétaire  
 adopté a l'unanimité

Résolutions

une Il est proposé Par Cyrille Gaudreault  
 Résolution secondé Par Joseph Laprise  
 soit faire qu'un terrain au nom Riel Savard 01 pa  
 pour évaluer terrain manieré il ains 01 \$ du pied  
 terrain Walter Flurin 50 \$ du pieds  
 et maison évalué a 8500.00  
 terrain Bertrand Fournier a 01 \$ du pied  
 et maison au montant 8500.00  
 terrain Thomas Ouellet a 01 \$ du pied  
 et maison au montant 8500.00  
 terrain ~~manieré~~ <sup>Jean Arthur Roelofs</sup> 01 \$ pied  
 adopté et maison a 8500.00  
 adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lefebvre  
 secondé Par eximus Baudrault  
 qu'une résolution soit passée pour  
 demander à la compagnie Price pour  
 la coupe que le chantier sur nos limites commence  
 de Bois tout de suite pour la cause de domage  
 qui se situe dans notre paroisse  
 que cela dommagerait de l'accès à  
 nos gens qui sont en dommage  
 actuellement les gens se voyagerait  
 à leurs frais pour aller bûcher  
 sans nous donner les frais à ouvrir  
 le champ pour les bûcherons  
 adopté à l'unanimité

~~Attest~~

Padam Savard

3 juillet 1961 secrétaire  
 à une assemblée régulière du  
 conseil municipale de St Firmin  
 au lieu Ordinaire des séances à  
 7½ heures et demie du soir tenue ce  
 3 juillet 1961 conformément au code municipal  
 sous la présidence de messieu Mairi  
 Willi Savard Josyph Gaprise  
 Rodolphe Roelyfort Leopold Guérin  
 Josyph Lefebvre

Tous conseillier formant coromme  
 passant les Résolutions suivante  
 Voici les comt present pour votre  
 approbation

68	gross Bourse survention	\$ 10.00
57	Padam Savard salaire	25'00'
60	Rivu municipale	20.00'

81  
62 mons Hanyel Savard Paye et conclude \$ 12.00  
tax special Resolution Comité conseil 12472  
Il est Proposé Par Joseph Patrie  
secondé Par Rodolphe Rocheleau  
que les comptes sois payer tel que  
présenté  
adopté a l'unanimité  
Resolution

*Antoine Gaudreault*  
Il est Proposé Par Joseph L'epoudre  
secondé Par Leopold Guérin  
Qu'un certain Terrain situe dans  
notre paroisse appartenant a Priée  
Brottier soit 2 C 11-2 A 14-2 A 16-Ray  
B sois porté au Rôle d'évaluation  
au nom de Antoine Gaudreault comme  
propriétaire  
*Albert Guérin*  
et une certaine batisse située dans nos  
limites appartenant a la même carié  
mons H. Mon Tramblay sois porté  
au Rôle d'évaluation au nom a  
Albert Guérin de st simion situation  
de la batisse place des gens de la malbaie  
adopté a l'unanimité

*P. Cormier*  
Padoue Savard

secrétaire trésorier

5 Septembre 1961 Province de Québec  
Municipalité St Firmin

A une assemblée Ordinaire du  
conseil municipal de St Firmin  
tenue le 5 em Jours du mois ~~Septembre~~  
1961 au lieu Ordinaire des séances  
conformément au code municipal  
sous la présidence de messire maire  
Don présent a cet assemblée Messire

Maire Millie Savard Josyph Lefebvre  
 Rodolphe Roelufort Josyph Gaprise  
 Cyrinus Gaudrault

Tous conseiller formant quasiment  
 passant les resolution suivante

Voir les comt present pour votre aprobaton

63	Padoue Savard salaire	8 25.00 ✓
64	Padoue Savard sal	25.00 ✓

### Résolution

Il est Propose par Josyph Gaprise  
 secondi par Rodolphe Roelufort  
 que les comt sois payer tel que  
 presenté

adopte a l'unanimité

### Résolution

Il est Propose par Cyrinus Gaudrault  
 secondi Par Josyph Lefebvre  
 qu'une Résolution sois passe pour  
 demander mesme Kibanger insinuer  
 de la voirie pour faire nettoyer le  
 passe de la route lieue a partie de  
 l'eglise a aller au bout de la 3<sup>e</sup>  
 route partue a tout les mauvais  
 tant les proprietaire sont inonde'  
 cela seroit très nécessaire avant les  
 Féte

adopte a l'unanimité

J.B Barand maire  
 Padoue Savard secrétaire

Province de Québec  
 Municipale de St Firmin 2 octobre 1961  
 à une assemblée régulière du  
 conseil municipal de St Firmin  
 tenu au lieu Ordinaire des séances  
 à 7h20 heures et demie du soir  
 conformément au code municipal  
 de la province de Québec sous  
 la présidence de messire maire  
 Willi Savard Joseph Lefebvre  
 Joseph Palaiseau Rodolphe Rocheleau  
 Leopold Guérin Rodolphe Rocheleau

tous conseillier formant quorum  
 passant les résolutions suivantes  
 Voici les comptes présentés pour votée et adoption

65	Padam Savard Salaire	23,00.
66	ministre les finances	11,34.

Resolution  
 Il est proposé par Rodolphe Rocheleau  
 secondé par Leopold Guérin  
 que les comptes sois payer tel  
 que présenté

adopté à l'unanimité

Resolution  
 Il est proposé par Joseph Palaiseau  
 secondé par Joseph Lefebvre  
 une résolution sois passée pour demander  
 à l'insécurité de la voirie pour  
 avoir une octroi spécial enfin  
 de réparer la route pour monter  
 chez Thomas Louis Lalancette  
 adopté à l'unanimité

### Resolution

Considérant que ma paroisse d'au courant  
dans la paroisse  
considérant que une partie de la paroisse  
manque d'eau en hiver

Considérant que sa servit surtout pour  
hygiène que pour la population de notre  
paroisse

Il est Proposé Par Joseph Lefebvre  
secondé Par Rodolphe Rodriport  
Et adopté à l'unanimité

### ~~B.M Lapage~~

~~Padre Savard~~ certaine  
qu'une résolution sera passée pour une  
demande sera fait à l'association  
liberal de Charleroi leur demander de  
nous aider à travailler ensemble afin  
d'optimiser un action suffisante qui nous  
permettra d'avoir des trains bien  
résonnable pour notre petite population  
et espérant que ce projet se réalise  
dans notre paroisse comme ailleurs Vu  
qu'il y a du travail de fait dans  
ce sens car monsieur Lefebvre son  
faisait et assuré par le ministère  
de la santé nous espérons sincèrement  
que monsieur que est résolutif ne  
passera pas inaperçu et que nous  
contons sur votre appui enfin de  
nous aider dans cet contrat  
qu'une copie de cette résolution sera  
envoyer à l'association liberal Charleroi  
et une autre à monsieur Jean Louis  
Gillet président  
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Roelofs  
 secondé par Joseph Gaspard  
 que les propriétés de madame  
 Marie Gaspard, épouse de messire  
 Thomas Frimbeau sois transférée  
 au nom de messieur Guérin Frimbeau  
 au rôle d'évaluation  
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Leopold Guérin  
 secondé par Joseph Gaspard  
 qu'une résolution sois passée pour  
 demander à la compagnie princière  
 Bruxelles si veut bien intervenir  
 auprès du contracteur messire Antoine  
 Gondraut de nous garder mille  
 cordes de Bois sur la fin du  
 chantier pour le monde de la  
 paroisse cause de charriage dans  
 notre paroisse et résolution est  
 est sur le même ordre que celle  
 qui a été passée <sup>le premier dimanche</sup> pour manier Franslay  
 les gens sont pris si voyager à  
 leur frais  
 adopté à l'unanimité

J. Savard secrétaire

J'Adore Savard  
 secrétaire

Province de Quebec

Conseil municipal St Firmin  
 et une assemblée spécial du conseil  
 municipal de St Firmin tenu au  
 lieu Ordinaire des scieries le 3 en  
 cours de novembre 1961 cette assemblée  
 a été convoquée par les ordres de  
 messieur maire les avis ont été  
 distribué et envoyé le 31 octobre 1961  
 et assemblée est tenue conformément  
 au code municipal sous la présidence  
 de monsieur messieur maire  
 Millie Savard secrétaires Gaudreault  
 Rodolphe Roelufort Joseph Lefebvre  
 Leopold Guérin

Tous conseillers formant assemblée  
 passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation  
 napolion Tricib et fils <sup>entrepreneur</sup> 135,50 ✓  
 Padou Savard salaire <sup>salopier</sup> 25,00 ✓  
 Padou Savard <sup>salopier</sup> 9,60 ✓

#### Résolution

Il est proposé Par Leopold Guérin  
 secondé Par Joseph Lefebvre  
 que les comptes sois payés tel  
 que présenté  
 adopté à l'unanimité

Il est proposé Par Georges  
 Gaudreault secondé Par Leopold Guérin  
 que messieur Millie Foster sois  
 nommé Conseiller en remplacement mrs  
 Emile Boulianne ~~sont~~ charge pour  
 délivrer son terme  
 adopté à l'unanimité

### Résolution

Il est proposé par Rodolphe Rockefort  
 secondé par Cyrinus Gaudrault  
 que le conseil municipal de St Firmin  
 décide de sans tenir au avis public  
 qui a été offert en deux places  
 publics de la paroisse pour l'heure 1<sup>er</sup>  
 et laisse la régulation de l'alcool à sa  
 disposition adopté à l'unanimité

P. Blanchard

Padoue Savard secrétaire  
 Province de Québec  
 municipalité St Firmin 4 Novembre 1961  
 à une assemblée <sup>publique</sup> du conseil municipal  
 de la paroisse de St Firmin tenu  
 le 4<sup>me</sup> jours de Novembre 1961  
 à l'endroit abituel conformément au  
 code municipal sous la présidence  
 de messire maire Millie Savard  
 Rodolphe Rockefort Leopold Guérin  
 Cyrinus Gaudrault Josaphat Lufourde

Tous conseillers formant quorum  
 Passant les résolutions suivante  
 Voici les comptes présentés pour votre approbation

70	Padoue Savard scolaire	25,00
71	commission scolaire <sup>logé a. 2,70</sup> 12 siance	60,00

### Résolutions

Il est proposé par Josaphat Lufourde  
 secondé par Leopold Guérin  
 que les comptes sois payé tel  
 que présenté  
 adopté à l'unanimité

### Résolution

Il est proposé par Cyrillus Gaudrault  
 secondé par Rodolphe Ballyart  
 considérant qu'il a beaucoup de  
 chômage dans la paroisse actuellement  
 nous nous demandons à la compagnie  
 Price Brothers un surplus de Bois  
 pour un de vos contracteurs de 300.<sup>00</sup> à  
 400.00 cordes de Bois qui serait confi-  
 sulement par les gens de notre  
 paroisse. sans paroisi personne des  
 deux contracteurs. pour votre information  
 le maire la discuté avec messire  
 Maurice Tramblay qui s'as pris  
 à le choyer. en vain rumurum  
 d'avance et pour tout nos demande  
 du passé nous avons eu entière  
 satisfaction

adopté à l'unanimité

### Résolution

*Mat de la Guérinière*

Il est proposé par Josaphat Gagnon  
 secondé par Léopold Guérin  
 que les bâtié evalui à 84,900.00 sois  
 effacé sur le terrain de André Gagnon  
 épousait à Paul Trudet <sup>et fils</sup> sous rgle  
 du rôle l'évaluation

adopté à l'unanimité

### Résolution

Il est proposé par Josaphat Léonard  
 secondé par Léopold Guérin  
 que le conseil municipale invite  
 l'offic provincial du tourisme, à faire  
 un inventaire des facilité touristique  
 de notre localité, si le site et les  
 terrain sont suffi convenable pour ce  
 développement le conseil municipale

et tout les mouvement paroissians  
offre leurs <sup>entre le temps</sup> collaboration le plus  
enfraisez a la mise en place  
de ce sol ~~point~~ point choisi par chauplain  
~~qui~~ adopté a l'unanimité

*B. Savard*

Padoue Savard sie

### Province De Québec

#### Municipalité de St Firmin

A une assemblée spécial du conseil  
municipale de St Firmin tenu a  
l'endroit ordinaire des sciences le 27 nov  
(29) au jour de decembre 1961 conformément  
au code municipale sous la présidence  
du maire et assombli a été  
envoi pour permettre le lire de la  
fin de l'année et tout les besoins de  
la paroisse sont prisent missus maire  
Willie Savard Rodolphe Rocheleau  
Joseph Lefebvre Joseph Gagnon  
Evrard Gaudreault Willie Foster  
Geofald Guérin

Tous conseillier formant l'orguome  
passant les résolutions suivant  
voici les comtés prisent pour votre approbation

72	Padoue Savard salaire	25,00
73	Padoue Savard pour licence	15,00
74	Willie Savard d'une voyage	100,00

#### Résolutions

Il est proposé Par evrard Gaudreault  
est seconde Par Joseph Lefebvre  
que les comtés sois payer tel  
que prisent adopté a l'unanimité

Je Willie Foster fait serment que  
je remplirai consciencieusement ma charge  
de conseiller selon mon information  
et ma capacite

Que j'ieme suis maide

Willie Foster

Assentement devant moi le 29 au  
Jours de Décembre 1961

Padoue Savard secrétaire

### Resolution

Il est Proposé Par Leopold Guérin  
secondé Par Rodolphe Roelift  
adopté à l'unanimité

Qui me demande sois fait au département  
du transport pour lui demander de  
venir à notre aide pour nous obtenir  
des accotement des côté de Baie et  
catherine qui sont très menacé par  
les vagues des bateaux qui remonte la  
rivière Saguenay en direction de  
L'Isle-Verte et qu'au copie sois envoier  
au bateau public ~~et~~<sup>officer</sup> une copie  
à l'honorable ministre Ballew au ministère  
des Transports - Québec et une copie au  
député provincial asselin à Malbaie  
au divisionnaire macclair à Québec

### Resolution

Il est Proposé Par Léopold Gagnon  
secondé par Cyrille Gaudreault  
que le taux de la tax pour l'anni  
1962 soit fixé à 0.40 par cent pour  
l'anni venant adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Légal Guérin  
secondi par Rodolphe Roelufort  
que l'assassin maire soit sollicité par  
le conseil municipal de prendre une  
consulte à propos de la route et les ponts  
adopté à l'unanimité.

B. Barand

Padoue Savard secrétaire

Il est proposé par Joseph Gaspard  
secondi par Rodolphe Roelufort  
que le lot-15-Rang B a cadastre  
officiel mesurant (315,5') le long de  
la route nationale en arrière (160) pieds  
au nord et aviron (47) pieds au sud  
soit bâtié garage soit port au sole  
La validation au nom de messieur Charles  
Roeluf de la malbâti

adopté à l'unanimité  
fin de l'année 1961



Province de Québec  
Municipalité de St Firmin  
Co. Chaudière

je Sam Hanner, ayant été élument  
membre vérificateur des biens de cette municipalité,  
fais savoir que je remplirai fidèlement les  
devoirs de ma charge au mieux de mon jugement  
et de ma capacité. Sam Hanner.

Ainsi que Dieu me soutient en aide

Assurément devant moi

ce 31<sup>me</sup> jour de Janvier 1862

Padoue Savard secrétaire  
secrétaire

Municipalité de St Firmin 31<sup>me</sup> Janvier 1862

avis public aux contribuables de la dite  
municipalité est par la présente donné Par  
Padoue Savard, le soussigné secrétaire Trésorier  
de la dite municipalité, que le dix 10<sup>e</sup> jours de  
Janvier (1862) mille six cent soixante et deux  
de dix (10) heures à midi ou au assemblé Général  
des contribuables sera tenue pour la réception  
des bulletins de présentation à la charge de remettre  
sortant de charge en remplaçant les conseillers  
succédant messire egrinus Gaudardt conseiller  
sortant de charge au siège no 4 messire Millic  
Foster conseiller sortant de charge au siège no 5  
messire Joseph Gagnie conseiller sortant charge  
au siège no 6 tous trois (3) sortant charge  
leurs termes étant expiré comme conseiller  
et que, le 15<sup>me</sup> jours de Janvier mille six  
cent soixante et deux (1862) si il est nécessaire un  
Bureau de notation sera ouvert à l'indroit  
habituelle pour la réception des votes des électeurs  
pour les candidats mis à nomination de la  
(8) heure du matin à 12<sup>me</sup> heure du soir  
Padoue Savard secrétaire

Je certifie sur mon serment l'offrir que  
est avis public a été lu et affiché au  
endroits suivants à l'église et au Bureau  
Poste Pointe au Bouleau

signé Padoue Savard secrétaire  
municipalité de St Firmin

10 un favor de Janvier 1962  
à une assemblée Général de tous les  
contribuables de la paroisse de St Firmin  
tenu a l'endroit attitué dans le sous  
bassement de l'école no 2 durent  
convocué après avoir lu et affiché  
à l'église et au Bureau de Post de  
Pointe au Bouleau pour la nomination  
de trois(3) conseillers dont leurs  
termes sont terminer  
Eyrinus Pandian au siège no 4  
Willie Foster conseiller au siège no 5  
Joseph Lafrise conseiller au siège no 6  
dont leurs termes est terminer  
signé Padoue Savard

Président L'élection

### Professeur

11x00 Il est Professé Par Thomas Guillet  
Propriétaire secondé Par Antoine Savard  
Pro gre missive Eyrinus dois nommé  
conseiller au siège no 4 en remplacement  
de lui même pour un terme de  
deux(2) ans Les électeurs présent  
durant l'affiche a voté a l'élection

avis Par Padoue Savard  
Président L'élection

11X 10 Il est Profasi Par Antoine Savard Propriétaire  
 secondi Par Thomas Guillet Propriétaire  
 que messire Willie Foster Propriétaire sois  
 nomé conseiller au siège no 5 en  
 remplaçant de lui même pour un terme  
 de (2) deux ans nommé

Par deux électeurs d'ument l'affir a voté  
 a et électeur

avis Par Padoue Savard

President d'élections

11X 15 Il est Profasi Par Thomas Guillet 1<sup>er</sup>  
 secondi Par Antoine Savard Propriétaire  
 que messire Joseph Laprise sois nommé  
 conseiller en remplaçant de lui même  
 au siège no 6 pour un terme de deux (2)  
 ans. L'usage électeur d'ument l'affir  
 a voté a et électeur

avis Par Padoue Savard

President d'élections

je déclare ille les conseillers  
 suivant cyrillus Gaudreau au siège no 4  
 Willie Foster conseiller au siège no 5  
 Joseph Laprise conseiller au siège no 6

avis Par Padoue Savard

President d'élections

je Joseph Laprise Willie Foster  
 cyrillus Gaudreau

ayant été nommé conseiller pour  
 la paroisse de st Firmin pour  
 un terme de 2 ans nous faisons  
 serment <sup>chacun pour nous muni</sup> que nous rempliront  
 notre charge au meilleur de notre  
 conçoit et de notre jugement

que Dieu nous vois en aide  
 signé

Joseph Gaspard  
 Willie St. Omer  
 Géraldine Gaudreault  
 assidument devant moi  
 à St Firmin le 5<sup>me</sup> jours  
 de février 1962

Padoue Savard secrétaire  
 à une assemblée du conseil municipal  
 de St Firmin au lieu ordinaire  
 des séances à 6 $\frac{1}{2}$  heures et demie du  
 soir sous la présidence du messire  
 maire conformément au code municipale  
 de la province de Québec le 5<sup>me</sup> jours  
 du mois de février 1962

sont présents messieurs Willie Savard  
 Maire et les conseillers suivant  
 Joseph Léonard Rodolphe Roelوف  
 Leopold Guérin Cyrinus Gaudreault  
 Willie Foster Joseph Gaspard  
 Tous conseillers formant majorité  
 passant les résolutions suivante  
 voici les comptes présentés pour voté etprobation  
 1 Joseph Aimé Tremblay 82400.00  
 2 Padoue Savard salaire 25.00  
 3 Padoue Savard dépense de Bureau 125.50  
 3 Dame Warren Verificateur 125.00

### Resolutions

Il est proposé par Joseph Gaspard  
 secondé par Rodolphe Roelوف  
 que les comptes soient payés tel  
 que présenté  
 adopté à l'unanimité

*Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.*

*Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.*

